70e anniversaire

Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Volume 70 No 8 Saint-Boniface, le vendredi 20 mai 1983



Jusqu'en 1995

Le juge Alfred Monnin a été assermenté cette semaine. Le 3e juge en chef francophone dans l'histoire du Manitoba tiendra le poste jusqu'à l'âge de 75 ans. Il continuera à communiquer avec le public et les médias dans un style simple et direct, a-t-il déclaré. (Voir le reportage dans nos pages.)



Le temps des droits de la femme à la LFC

Près de 90 membres de la Ligue féminine catholique du Manitoba se sont penchés, en fin de semaine dernière à Transcona, à l'occasion de leur 20e congrès sur les droits de la femme au foyer, en Église et en société. Le thème avait pour but d'entraîner une meilleure prise de conscience des femmes à leurs droits.

Dans un sondage effectué par la Ligue, une suggestion se lisait comme suit: "Avoir des programmes plus à la page pour stimuler les mémères". Les responsables de la LFC sont confiantes que les problèmes de recrutement au niveau des jeunes se régleront grâce à cette nouvelle approche.

Une autre fuite...

■La LIBERTÉ a mis la main sur l'entente de principe sur l'article 23 que la Société franco-manitobaine a refusé de publier. En page 2, à la suite de l'OPINION sur le même sujet.

Sans noms

■Les 100 Nons ont ajourné leur réunion annuelle du 25 mai pour trouver des candidats aux postes de direction au conseil.

Échos musicaux

■Rossel Vien nous livre ses impressions sur le récent concert annuel des Intrépides, qui a bien fini.

Crise festivalienne

■Le Festival du Voyageur est dans une crise financière et, cette fois, les responsables de l'organisme ont choisi d'opérer une restructuration du conseil d'administration et du personnel pour regagner une certaine crédibilité.

%%%% et francogène

■Chacun a sans doute ses opinions sur le taux de popularité des Danseurs de la Rivière-Rouge ou de la SFM. Et bien grâce à un sondage commandité par le Secrétariat d'État, on dispose maintenant d'un paquet de données chiffrées sur les Hors Québec.

Stupéfaction

■Les compères de Saint-Vital que Claude Blanchette met en scène depuis quelques "Interrogation" ont été "saisis intérieurement par une force venant d'ailleurs". Ils étaient stupéfaits.

À VOUS LE DERNIER MOT !

Assemblée générale spéciale décisionnelle concernant l'Article 23

SOYEZ DU NOMBRE !

(voir la dernière page)

OPINION

"La décision de l'assemblée sera finale"

Il ne fait aucun doute qu'une nouvelle étape dans l'histoire de la Province du Manitoba s'annonce avec la signature d'une entente de principe sur un amendement à l'Article 23 de l'Acte du Manitoba.

Les Franco-Manitobains prendront position le mardi 24 mai sur une ébauche qui ne connaît pas encore d'opposition. Cette rencontre au Collège de Saint-Boniface revêt une importance historique. Et il ne faut pas la manquer.

Les lecteurs de La LIBERTÉ trouveront, ci-dessous, une version non-officielle du texte de l'entente de principe conclue entre la Société franco-manitobaine, le gouvernement provincial et Ottawa. Fidèle à son engagement de fournir aux Franco-Manitobains les informations essentielles sur leur vie collective, le journal a décidé de publier l'énoncé de principe, contre les voeux de la SFM.

Car la Société a refusé de publier le document et a demandé aux deux autres participants aux négociations de ne pas divulguer publiquement le contenu de l'ébauche tant que les Franco-Manitobains ne se seront pas prononcés. La SFM a donc décidé de ne présenter le texte de l'entente que le 24 au soir aux quelques centaines de personnes rassemblées.

Puisque les cabinets fédéral et provincial disposent, eux, d'une semaine entière pour réfléchir sur l'entente, il est difficile d'accepter que les Franco-Manitobains doivent arriver à une compréhension suffisante de ce dossier complexe et épanouir un consensus en l'espace de quelques heures le mardi 24 mai.

Un vote de non-confiance

La pression sera d'autant plus forte sur les intéressés que "la décision est finale", selon le président Léo Robert, et que le conseil d'administration de la SFM interprétera un "non" comme un vote de non-confiance.

En effet, selon M. Robert, les membres du conseil recommanderont la ratification de l'entente, à défaut de quoi, ils réévalueront leur mandat à la SFM. En autres mots, "on met nos jobs sur la ligne" a dit le président.

Pourquoi alors vouloir cacher jusqu'à la dernière minute le texte de l'entente? Parce que, d'après Léo Robert, l'amendement définitif ne devrait être connu du public que lorsqu'il sera adopté par les trois parties.

Cela veut dire que les 30,000 francophones qui ne viendraient pas à la réunion du 24 mai seraient placés devant un fait accompli. Ils ne disposeraient pas des données de base pour décider de se présenter ou non à la réunion du siècle.

Malheureusement, il faut continuer à l'élever contre les réticences de la Société à dévoiler des informations qui nous intéressent tous. Le voeu émis par le président "que chaque région envoie des représentants" sonne creux dans le contexte de "vous avez le dernier mot" mais nous gardons les informations secrètes.

La LIBERTÉ publie donc le texte dans le but de faciliter la réflexion de chacun et la décision de se rendre à la réunion du 24 mai.

Jean-Pierre DUBÉ

Un échange: des délais pour des services

L'article 23

"L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats de la Législature; et dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la province, il pourra également être fait usage à faculté de l'une ou l'autre de ces langues. Les actes de la législature seront imprimés dans les deux langues".



Voici le texte de l'entente de principe. Puisque des changements sont encore possibles dans les jours qui suivent, on peut s'attendre à ce que la version officielle soit quelque peu différente. Les lecteurs pourront comparer le texte suivant avec la version qui sera présentée le 24 mai pour constater s'il y a eu des négociations politiques de dernière minute.

A. La traduction et les délais

23,1. L'anglais et le français sont les langues officielles du Manitoba; les versions anglaises et françaises adoptées dans les deux langues officielles par la Législature du Manitoba ont également force de loi.

23,2. Au présent article et aux articles 23,3 et 23,6, "loi" s'entend au sens de l'"acte" à l'Article 23.

23,3. Sous réserve de l'article 23,6, les lois adoptées après le 31 décembre 1985 sont inopérantes si elles ne sont pas imprimées et publiées dans les deux langues officielles. Par dérogation de l'Article 23, mais sous réserve de l'article 23,4 et 23,5, les lois de la Législature du Manitoba adoptées avant le 1er janvier 1986 ne sont inopérantes du seul fait de n'avoir été publiées que dans une seule langue officielle.

23,4. (1) Les lois existantes d'intérêt public, figurant dans le Recueil de 1970, les lois revisées au Manitoba et celles adoptées après le 1er janvier 1970, au plus tôt, appartenant à une catégorie normalement assujettie à une révision générale, sont inopérantes si elles ne sont pas imprimées et publiées dans les deux langues officielles pour le 31 décembre 1993.

23,4. (2) Une révision générale des lois d'intérêt public au Manitoba adoptée après l'entrée en vigueur du présent article est inopérante si elle n'est pas imprimée et publiée dans les deux langues officielles.

23,5. Les lois d'intérêt privé et les lois municipales n'appartenant pas à une catégorie normalement assujettie à la révision générale, figurant à l'Annexe, ainsi que les lois qui les modifient ou qui les remplacent, sont inopérantes après le 31 décembre 1993 si elles ne sont pas adoptées de nouveau dans les deux langues officielles.

23,6. Par dérogation à l'Article 23, les lois de la Législature du Manitoba adoptées avant le 1er janvier 1994 et qui ne font que modifier la législation en vigueur bien qu'elle n'ait pas été imprimée et publiée dans une langue officielle, ne sont pas inopérantes du seul fait de n'avoir été imprimées et publiées que dans une langue officielle.

B. Les services bilingues

23,7. (1) Le public a, au Manitoba, le droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec les institutions ci-après, ou pour en recevoir les services: le siège de l'administration centrale des ministères du gouvernement de la province, le siège de l'administration centrale des organismes suivants constitués en vertue d'une loi de la Législature: les tribunaux, les juridications quasi-judiciaires ou administratives du gouvernement, toutes les sociétés de la Couronne, les organismes du gouvernement, le bureau du directeur général des élections et l'ombudsman.

23,7. (2) Le public a le même droit à l'égard de tout autre bureau qui n'est pas mentionné ici et qui doit offrir des services dans les deux langues officielles si:
a - l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante, et
b - l'emploi du français ou de l'anglais est justifié par la vocation du bureau.

23,7. (3) Le présent article n'a pas pour effet de porter atteinte aux droits garantis par l'Article 23.

23,8. (1) En ce qui a trait à l'article 23,7, si un individu se sent lésé dans ces services, il paraît devant un tribunal pour obtenir un jugement déclaratoire sur la violation ou la négation de ses droits.

23,8. (2) La cour peut demander, si elle déclare qu'il y eu violation ou négation des droits, par ordonnance à l'institution concernée ou au gouvernement en question de lui présenter un projet de réforme administrative afin de garantir le respect des droits visés par l'article 23,7.

23,8. (3) Le tribunal a le choix d'approuver tel quel le projet de réforme administrative ou de demander par ordonnance de le modifier.

23,8. (4) Après l'approbation du projet par le tribunal, l'institution concernée procède à la réforme administrative prévue.

23,8. (5) Le "tribunal" s'entend au sens de Cour du banc de la Reine du Manitoba.

23,9. Les articles 23,7 et 23,8 entrent en vigueur le 1er janvier 1987.

Les pages culturelles... 8 et 9

Une détermination farouche anime le groupe

Tel qu'annoncé par La LIBERTÉ dans l'en-tête de ma lettre du 29 avril, "Si la clinique, j'irai marcher pour protester", je suis allée piqueter devant la clinique Morgentaler, 833, avenue Corydon, le 11 mai. Je vous fait part de ma journée.

Tous les jours la marche se déroule de 9h00 à minuit. Étant arrivée avant l'heure, j'ai eu le temps de regarder aux alentours et me rendre à la remorque aménagée dans la ruelle. Un homme aux yeux rouges de fatique y avait veillé toute la nuit. "Il y a toujours quelqu'un là. On est jamais seule," m'avait assurée au téléphone, pour garder les lieux et servir du café aux marcheurs.

Comment longtemps allez-vous piqueter?" demandai-je à l'homme. "Tant que la clinique ne fermera pas." fut la réponse.

À 9h00, je commence à marcher avec une femme qui s'y était rendue tous les jours pour l'ouverture. Les marcheurs ne tardent pas à arriver. On jase en marchant. Pendant mes huit heures de marche et de présence, j'ai pu recueillir quelques commentaires qui m'ont fait grandement admirer ces gens venus de tous les coins de la ville, et aussi de la campagne.

Une femme dans la soixantaine m'a dit: "Rien ne pouvait m'empêcher de venir dès la première journée." Une jeune mère a ajouté: Je viens quelques heures par jour quand j'ai le temps."

Un jeune noir anciennement de la Nouvelle-Écosse et conducteur d'un gros camion de route avoue: "J'ai pris un mois de congé pour venir piqueter tous les jours. Quand je retournerai à l'ouvrage, je viendrai les fins de semaine." Imaginez! Quelle magnanimité! On le remercie de nous défendre contre un jeune voyou qui ose déplacer une enseigne. Une garde-malade privée travaillant dans les environs a dit en arrivant, "Ma patiente dormait. J'ai pu m'esquiver pour une demi-heure."

Une jeune mère fait dîner ses trois fillettes dans la remorque pendant qu'elle fait la garde. Un vieux de 72 ans qui marche péniblement à cause de l'arthrite à la hanche, se repose de temps à autre sur le banc dans la cour adjacente à la clinique.

Les marcheurs, une moyenne de quinze, changent assez souvent. Il y a quelques enfants, des adolescents, beaucoup de jeunes, de parents, aussi des personnes âgées. Un grand sentiment de solidarité, une détermination farouche anime le groupe. Ces gens bravent les moqueries, le temps froid, la pluie pour affirmer leur conviction profonde que la vie vaut la peine de se déranger. Ils sont là et ils y seront aussi longtemps qu'il le faut.

Quand je demande ce que je peux faire dans ma communauté pour aider, on me dit: "Ils peuvent venir marcher et ils peuvent prier. Tous peuvent aider."

Je retournerai sûrement quand je le pourrai, car, comme un homme disait, "une fois qu'on commence à venir, on veut revenir aussi souvent qu'on le peut".

Regardant un autre aspect, cette marche fut un bon exercice en plein air. Un homme a affirmé qu'il a perdu cinq livres et un autre soutient qu'il dort mieux. On peut toujours trouver du positif!

Léola Parent
Saint-Joseph, Manitoba
le 12 mai 1983

Changer de politique

Votre annonce dans La LIBERTÉ du vendredi 22 avril, page 18, en faveur de l'avortement et du Dr Morgentaler a sans doute été une grande tristesse pour tous ceux qui luttent pour le respect de la vie.

À l'intention de vos lecteurs, voici quelques paroles du Seigneur qui sauront les réconforter:

"Le Seigneur me parle en ces termes: Avant de te former dans le sein de ta mère, je t'ai choisi; et je t'ai consacré dès avant ta naissance." Jérémie, 1-4:5

Le Psaume 139 poursuit: "C'est toi qui façonnas mes reins, qui me tissas dans le sein de ma mère. Prodigieusement construit, je te rends grâce, merveille que je suis, merveille que tes oeuvres! Mon âme tu la connaissais bien, même mes os ne t'étaient point cachés. J'étais encore inachevé que tes yeux me voyaient."

Il est donc très clair qu'un nouveau-né est une merveille de Dieu que nul groupe a la liberté de détruire!

J'ose croire que vous changerez de politique et que vous ne publierez plus de tels annonces!

Votre tout dévoué.

Frère Gérard St-Louis, omi
R.C. Mission
Norway House, Manitoba
le 2 mai 1983

Où est la dernière version ?

M. le Rédacteur,

Ce matin, j'ai reçu un "Avis de Convocation" de la Société franco-manitobaine pour une "assemblée générale spéciale pour vous présenter les résultats des mois des négociations entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et la SFM, au sujet de l'Article 23 de l'Acte du Manitoba" mais pas une copie de la dernière version de l'Article 23 proposée par la SFM.

Pourquoi? Est-ce-que l'exécutif de la SFM a peur de ses membres? Est-ce que l'exécutif de la SFM ne respecte pas l'intelligence des membres ordinaires de la SFM? L'absence de la dernière version de l'Article 23 est très curieuse.

Le 24 mai les membres de la SFM auront le "dernier" mot sur la proposition du procureur général de la province, "et l'occasion vous sera donnée de voter sur l'ensemble", pour citer encore l'avis de convocation.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'explication par la SFM publiée dans La LIBERTÉ cette semaine?

Depuis le 16 mai, la situation judiciaire a changé un peu avec l'assermentation du juge A. M. Monnin comme le juge en chef de la Cour d'Appel. Je dis "un peu" parce qu'aucun juge en chef n'a l'autorité de devenir un dictateur pour ses homologues de la même cour. Le mandat du juge en chef Monnin est seulement de 12 ans, jusqu'à sa retraite obligatoire quand il aura 75 ans. Entre temps, le juge en chef Monnin pourrait "influencer" mais pas contrôler les décisions judiciaires et cette influence est très limitée.

Un amendement de la constitution manitobaine au sujet de l'Article 23 demeure pour toujours, et je répète, pour toujours.

J'espère que l'article proposé par le gouvernement Pawley ouvrira autant que possible toutes les portes de la bureaucratie provinciale, municipale, des hôpitaux, et scolaire, toutes les compagnies de la couronne (Manitoba Hydro... etc.) et les commissions (Public Utilities Board... etc.). Sinon, la SFM et tous les francophones dans l'avenir perdront beaucoup.

Est-ce que la SFM a utilisé le personnel du Bureau du Commissaire aux langues officielles, ici, rue Marion, pour étudier la question des droits gagnés par les Acadiens au Nouveau-Brunswick dans les domaines scolaires, des hôpitaux et municipaux, pour vérifier les soi-disantes améliorations de l'Article 23 proposées par le gouvernement Pawley? Sinon, pourquoi?

J'espère pour le meilleur, mais...

A. R. Kear
Winnipeg, Manitoba
le 17 mai 1983

Indignés

M. le Rédacteur,

Nous sommes indignés par la parution dans notre journal La LIBERTÉ de l'annonce: "C'est une question de choix". Toute une page de publicité sur l'avortement et les "services" de Morgentaler (22 avril 1983).

Il est difficile pour nous de comprendre pourquoi notre journal accepte de telles annonces.

Il nous semble que cette page publicitaire n'est pas digne de notre journal.

René et Cécile Mulaire
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba
le 12 mai 1983

Le prochain oiseau rare

M. Rossel Vien,

J'ai apprécié votre article Maurice Constantin-Weyer dans La LIBERTÉ du 31 mars dernier.

Je dois vous féliciter d'avoir fait le lien entre l'anniversaire de cet écrivain et notre littérature franco-manitobaine. J'avoue ne pas connaître ni avoir entendu parler de cet écrivain avant lecture de votre article.

Comme vous, j'aurais souhaité qu'au moins un quotidien francophone canadien eut consacré quelques lignes à sa mémoire.

C'est pourquoi après lecture de votre article j'ai tout de suite dépouillé l'"Actualité" espérant dans mon for intérieure que vous aviez fait erreur, mais peine perdue.

Par la suite, j'ai parcouru "Bibiographie d'histoire littéraire française" d'Otto Klapp; là on y signale des ouvrages à propos de Constantin-Weyer, mais de son anniversaire, rien.

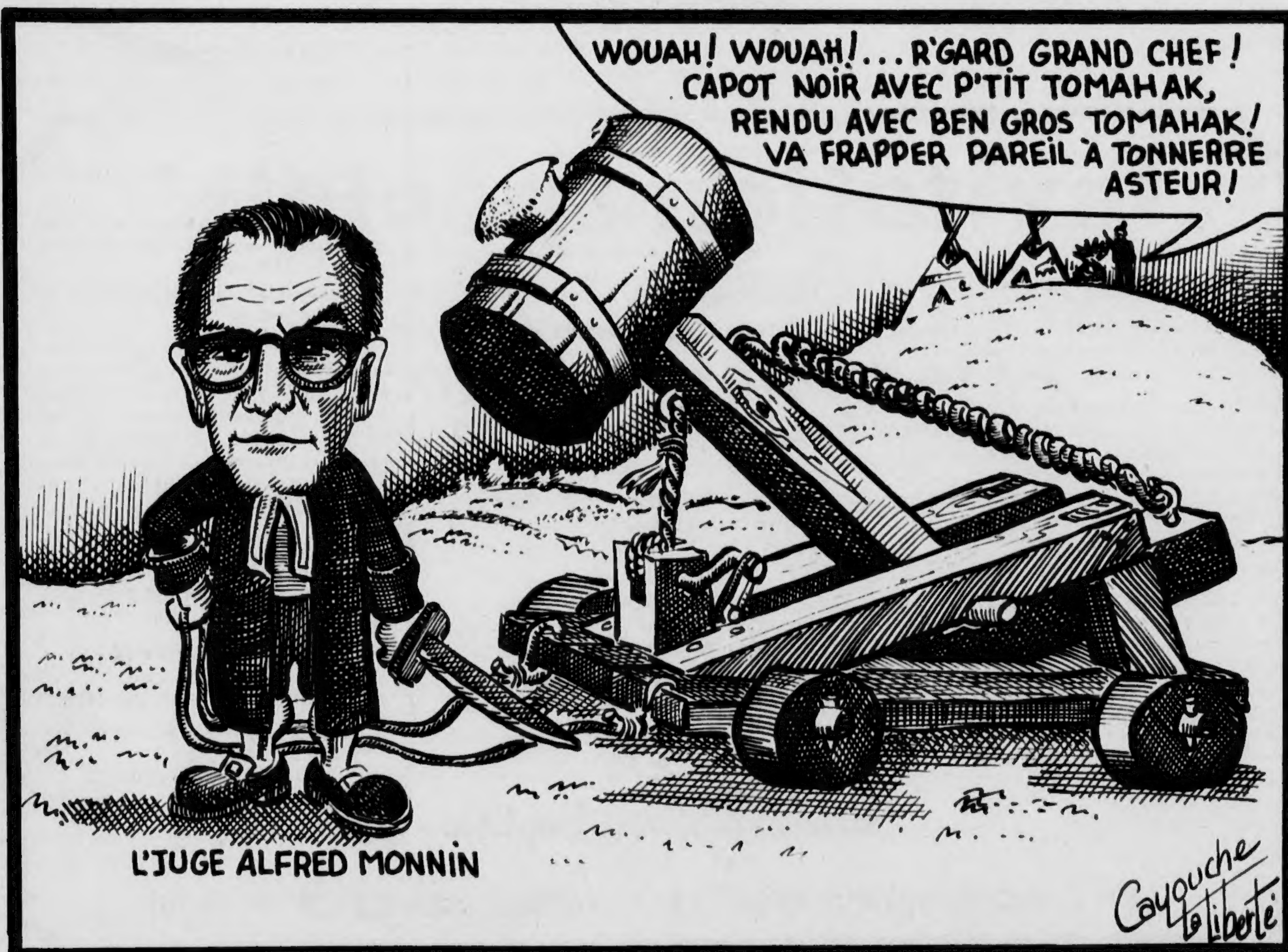
Un article tel que le vôtre, M. Vien, qui relève et signale une date importante de notre histoire littéraire donne du poids au journal.

Est-ce à dire que maintenant j'attend impatiemment pour savoir qui sera le prochain oiseau rare à se faire dénicher?

Sincèrement votre.

Azacie Gauthier
Ottawa, Ontario
le 29 avril 1983





LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Ltée, au service de 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Administrateur: Christian SUCHE
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Rachelle LAFOND
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ,** Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél.: (204)**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 16$50 au Manitoba, 20$00 partout ailleurs au Canada, et 25$00 à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477.

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
247-4823

Le 3e juge en chef francophone au Manitoba

Alfred Monnin continuera à parler d'une façon simple et directe

Alfred Monnin est devenu le 3e juge en chef francophone de l'histoire de la province du Manitoba, lundi le 16 mai. Le même soir à Winnipeg, le premier ministre Pierre Trudeau annonçait qu'une entente de principe sur une proposition d'amendement à l'Article 23 avait été conclue entre les gouvernements fédéral et provincial et les représentants de la Société franco-manitobaine. Cela n'est pas tout à fait un hasard.

Surtout quand on sait que le premier ministre du Canada est directement responsable de la nomination du juge en chef du Manitoba. Si, pour certains, Alfred Monnin ne ressemble pas au candidat idéal pour le poste, il n'empêche que pour Ottawa le moment n'est pas inopportun pour nommer un francophone à la tête des quelque 70 juges qui constituent les divers bancs des cours fédérales et provinciales du Manitoba.

Car d'ici quelque temps, la province (et les tribunaux, entre autres) a de fortes chances de faire des progrès dans le domaine du bilinguisme. Des négociations sur un élargissement potentiel de la loi qui régit le bilinguisme au Manitoba sont en cours depuis plus d'un an. (Voir l'OPINION).

Si bien que le principal négociateur pour la province, le procureur général Roland Penner, a déclaré devant les quelque 200 personnes réunies pour les cérémonies de l'assermentation, que la nomination d'Alfred Monnin au poste de juge en chef était appropriée dans les circonstances.

Pour sa part, le nouveau juge en chef a expliqué que la population pouvait compter sur lui et sur les autres juges de la Cour d'Appel pour dispenser la justice en français. M. Monnin a précisé que plusieurs de ses collègues pouvaient fonctionner dans les deux langues, ce qui permettrait sous peu l'instruction d'un procès en français.

"Le juge", comme on le surnomme dans la communauté franco-manitobaine, a rappelé son engagement pour les plus hauts principes de la justice. À ce niveau, les quelques personnes qui ont pris la parole lors des cérémonies de lundi ont fait l'éloge d'Alfred Monnin, l'avocat, le professeur, et le juge. "We respect you highly," a dit son collègue Archibald Dewar, le président de l'assemblée.

Le juge Monnin n'a pas raté l'occasion de commenter les quelques controverses qui ont précédé ou suivi sa nomination. On sait que A. M. Monnin a signé une pétition pro-vie l'hiver dernier, un geste qui a soulevé les protestations du groupe pro-choix. Aussi, les associations d'autochtones en veulent toujours au juge pour ses commentaires jugés discriminatoires à l'égard des témoignages de "drunken Indians" en cour de justice.

Le nouveau juge en chef a fait savoir qu'il continuera à employer un langage simple et direct dans ses communications. Il a aussi exhorté le public et les médias à faire preuve d'honnêteté, de justice, d'exactitude et d'objectivité dans leurs critiques de décisions rendues par les juges.

Sur une note plus légère, M. Monnin a expliqué que sa nomination ne signifiait pas la fin de sa carrière dans dix ans. En effet, l'âge de 75 ans, il pourra continuer à pratiquer le droit comme trois de ses collègues, dont le juge en chef sortant, Samuel Freedman, qui ont récemment terminé leur mandat de magistrat. Ce dernier a obtenu un poste de consultant dans le secteur privé.

Le nouveau juge en chef devait entendre sa première cause quelques minutes après les cérémonies d'assermentation.

Jean-Pierre DUBÉ



Le procureur général Roland Penner: le choix d'Alfred Monnin est approprié dans les circonstances.



Un message d'espoir de Pierre Trudeau

De passage à Winnipeg en début de semaine, le premier ministre du Canada n'a pas seulement confirmé qu'une entente de principe avait été négociée au sujet de l'Article 23. Pierre Elliott Trudeau a demandé aux libéraux de ne pas désespérer, même si les sondages n'étaient pas favorables au parti. Pour lui, le parti libéral a deux ans pour remonter la pente.

Il a souligné que les conservateurs perdront de leur popularité lorsqu'ils prendront une position ferme sur des questions difficiles, comme les tarifs au Nid de Corbeau ou les tests des missiles Cruise en Alberta.

Les juges en chef francophones

Joseph Dubuc a étudié avec Louis Riel au Collège de Montréal et il est venu à la Rivière Rouge en 1870. L'année suivante, il est élu à la législature manitobaine et prononce le premier discours en français au palais législatif. Il accède par la suite aux postes de procureur général et de président de la Chambre. Il devient juge en 1879, d'abord affecté à la Cour du banc de la Reine et, en 1903, à la Cour d'Appel comme juge en chef.

James - Emile Prendergast est arrivé au Manitoba en 1882 et est élu député peu après. Lorsque le gouvernement provincial abolit les écoles séparées, il démissionne de son poste et prononce un illustre discours en français en Chambre. Il est nommé juge en chef du Manitoba en 1929.

Les 63 ans d'Alfred Monnin

Alfred Monnin est né le 6 mars 1920 à Winnipeg, fils d'Adèle Sperison et d'Alphonse Louis Monnin.

Il a fait ses études primaires à l'Académie Provencher, ses études secondaires et classiques au Collège de Saint-Boniface. Il a obtenu son B.A. en 1939.

Le service militaire en 1942 est venu suspendre des études en droit à l'Université du Manitoba. Avant d'être mobilisé en direction du front européen en 1941, il a épousé Denise Pelletier. (Ils eurent cinq enfants.) À son retour après la guerre, il a poursuivi ses études et fut admis au Barreau manitobain en 1946.

Pendant dix ans, il a pratiqué le droit dans une étude privée. En 1956, il a été nommé magistrat de la Cour de police de Saint-Boniface. L'année suivante, il se voit décerner le titre de Conseiller de la Reine.

À 37 ans, Alfred Monnin est devenu juge de la Cour du banc de la Reine. En 1962, à 42 ans, il est nommé à la Cour d'appel pour en devenir juge en chef à 63 ans.

Pendant ses 26 années de magistrature, il a oeuvré dans une multitude d'organismes et il est encore actif aujourd'hui. Au cours des années il a été, notamment, président de la Commission des écoles publiques de Saint-Boniface (1955), de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (1958), de la Commission provinciale de révision des frontières scolaires (58-62), de la Société historique de Saint-Boniface (60-64), de l'Orchestre symphonique de Winnipeg (62-64), du Centre culturel franco-manitobain (71-76), de l'Association canadienne d'éducation de langue française (76-80).

Alfred Monnin a également été membre des conseils d'administration (entre autres) du Collège de Saint-Boniface, du Sanatorium de Saint-Boniface, de l'Hôpital Taché, de l'organisation Développement et Paix, de la Corporation du centenaire du Manitoba, des Jeux pan-américains, du Conseil manitobain des études supérieures.

On lui a également décerné quatre doctorats "honoris causa" au cours des dernières années.

L'Article 23 sera élargi selon une entente de dernière heure

Les Franco-Manitobains auront le dernier mot

Une entente de principe a été conclue, lundi 16 mai, entre les trois parties qui négocient, depuis un an, un élargissement de la loi qui régit l'usage officiel de la langue française au Manitoba. L'entente est d'une importance historique indéniable...

La Société franco-manitobaine a demandé aux gouvernements d'Ottawa et de Winnipeg de ne pas dévoiler le contenu de l'entente de principe tant que les francophones de la province n'auront pas été consultés. La LIBERTÉ a toutefois obtenu une copie non-officielle du nouvel Article 23, (Voir page 2.) qui ne devait être dévoilé que le 24 mai.

À l'heure où nous allions sous presse, les cabinets des gouvernements fédéral et provincial étudiaient le contenu de l'entente de principe. Une décision sur l'ébauche doit être arrêtée dans la prochaine semaine pour éviter une confrontation en Cour Suprême du Canada le 26 mai.

L'avocat Roger Bilodeau de Saint-Boniface, qui conteste la validité des lois manitobaines adoptées et publiées uniquement en anglais, a déjà accepté de demander au plus haut tribunal du pays d'ajourner le procès.

Parce que lui et son avocat, Vaughan Baird, sont satisfaits du libellé de l'entente de principe. On tentera cependant d'obtenir l'annulation de la décision de la Cour d'Appel du Manitoba sur le cas Bilodeau, pour que le mot "shall" conserve son caractère obligatoire.



Un des principaux négociateurs de la SFM: Rémi Smith.



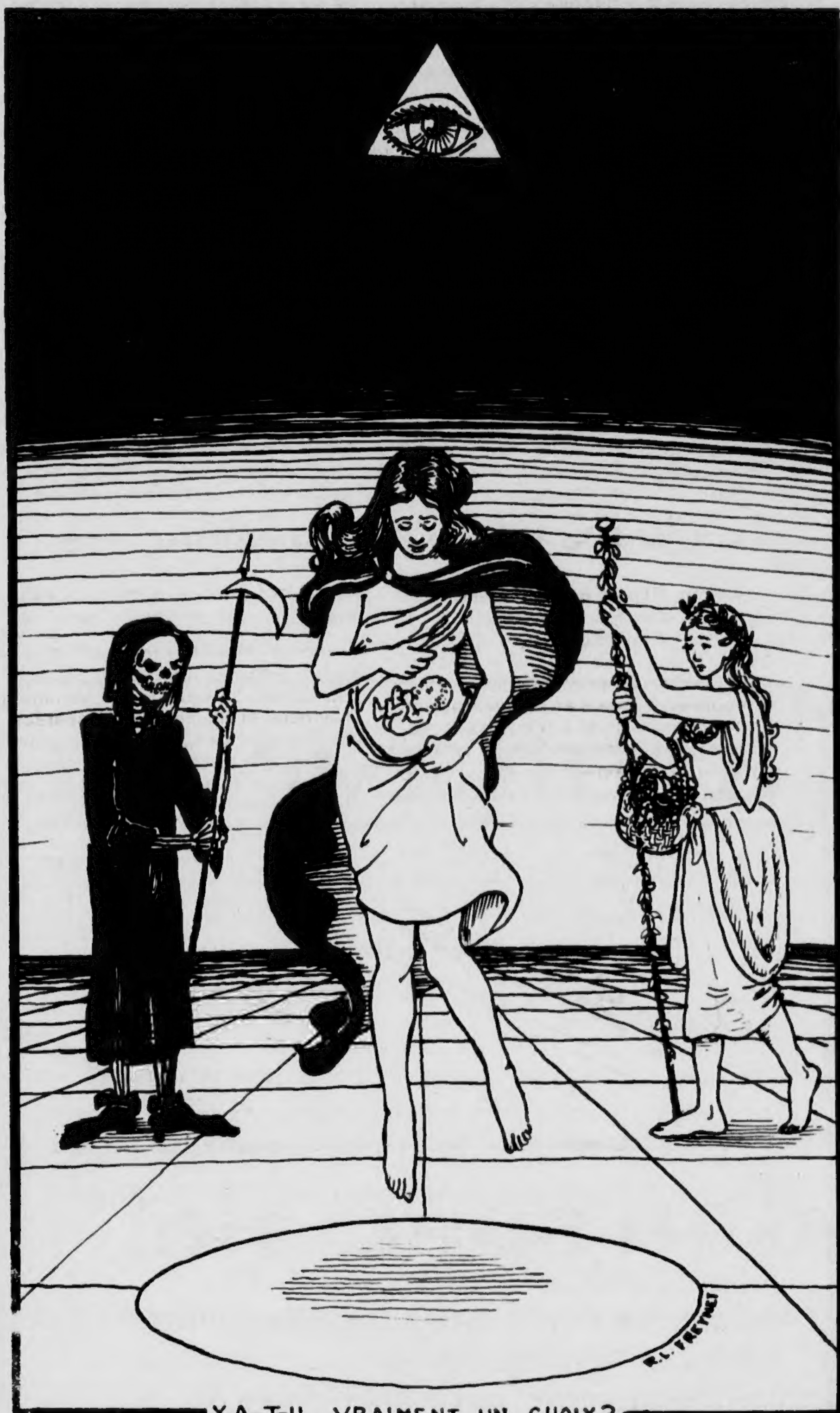
Léo Robert: On n'avait qu'une semaine et demie pour préparer la réunion du 24.

Pour sa part, le militant de Saint-Boniface, Georges Forest, s'est dit très heureux du contenu de l'ébauche présentée, même s'il s'inquiète encore pour quelques détails. D'après lui, l'année 1983 sera, comme 1979, l'année de sa fameuse victoire en Cour Suprême, "un autre grand pas dans la bonne direction". Par contre, M. Forest est déçu de la tournure du processus de consultation envisagée par la SFM (voir l'OPINION).

La rencontre au Collège de Saint-Boniface permettra aux négociateurs de la société de partager des informations sur les derniers mois de discussions, sur les alternatives qui se présentent et sur les options qu'il reste à la communauté. On attend plusieurs centaines de personnes.

"J'espère qu'il y aura du monde," a déclaré M. Robert: la réunion spéciale sera "critique pour l'avenir de la communauté et pour la SFM comme organisme".

Jean-Pierre DUBÉ



Et les options?

La Société, qui a négocié l'entente de principe à titre de porte-parole des Franco-Manitobains, a décidé de convoquer une assemblée spéciale le 24 mai pour que se fasse un choix. "La décision de l'assemblée est finale" a dit le président Léo Robert. Bien entendu, le conseil d'administration recommandera la ratification de l'entente de principe, qualifiée de "très alléchante" dans les coulisses.

Le CA du CCFM

Le Centre culturel franco-manitobain (CCFM) a un nouveau conseil d'administration (CA), formé des personnes suivantes: président: Bernard Turenne, vice-président: René Fontaine, président sortant: Lucien Loiselle. Les conseillers: Lucille Beaudin-Wiltshrie, Réal Bérard, Michel Boucher, Carmelle Boily-LeDorze, Ronald Desrochers, Francis Fontaine, Ernest Gautron, Lucien Guénette, Gérard Jean, Suzanne Lachiver, Rachel Massicotte et Maurice Noël.

La Ligue féminine s'est engagée dans



Il est ressorti dans les discussions que les droits de la femme en Église variaient d'une paroisse à l'autre...

Ne plus vivre par procuration

Colette Bouchard-Biche, du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, était la conférencière au banquet de la LFC. Le Conseil est un organisme apolitique, mis sur pied par le fédéral, chargé de faire valoir les droits des femmes.

Elle affirme: "Il faut continuer d'être très vigilantes pour que les femmes ne gagnent plus seulement 60% de ce que gagnent les hommes. Il faut aussi continuer de lutter contre la violence si nous ne voulons plus qu'une Canadienne sur dix soit battue par son mari, qu'une sur 17 soit violée et qu'une sur cinq soit victime d'agression sexuelle".

Pour ce qui concerne la relève, elle note: "la plupart des jeunes femmes envisagent en premier lieu de fonder une famille. Elles ne sont pas préoccupées par la nécessité d'assurer leur indépendance matérielle, bien que les statistiques montrent un taux d'échec des mariages de 40%. (...) Nous (les aînés) avons un rôle essentiel de sensibilisation à jouer auprès d'elles".

Après avoir affirmé que Marguerite d'Youville était "en quelque sorte féministe", Colette Bouchard-Biche a déclaré à propos du "féminisme d'aujourd'hui" qui "parallèlement à la reconnaissance (...) aux maternités planifiées et consenties" doit permettre de "ne plus vivre par procuration".

"Vivre par procuration, c'est attendre que quelqu'un nous fasse vivre. (...) Ne plus vivre par procuration pour la femme au foyer, ce serait justement d'être considérée comme entité et non pas seulement en fonction de sa relation avec un homme ou des enfants, c'est-à-dire comme "la femme de", la "veuve de", "l'ex de", la "mère de".

La conférencière a aussi souligné que les acquis ne sont pas "inébranlables".



L'exécutif diocésain 1983-84. De gauche à droite: Lucie Dupuis, trésorière; Léontine Kenny, présidente; Cécile Bahaud, secrétaire archiviste (réélue). 2e rangée: Germaine Robert, 4e vice-présidente; l'abbé Lucien Roy, aumônier diocésain; Augustine Abraham, ex-présidente; Céline Beaudette, personne liaison FFCF; Germaine Roy, 1ère vice-présidente; Hélène Blais, 3e vice-présidente. Absentes: Isabelle Barnabé, (élue) 2e vice-présidente; et Thérèse Marcoux, (élue) secrétaire correspondante.

Le 20e congrès de la Ligue féminine catholique du Manitoba a permis à quelque 90 participantes de 10 sections paroissiales de s'informer, pendant deux jours, des droits de la femme au foyer, en église et en société. Une perspective plutôt nouvelle pour la LFC. Mais qui s'impose. Pour plusieurs raisons.

Car même si la présidente diocésaine, Léontine Kenny, affirme que "l'influence de la Ligue est forte dans les paroisses", la réalité est sans concession. Si durant les années 70, le nombres des membres fluctuait autour des 600, il n'en va plus de même depuis 1980. Officiellement, 429 personnes ont payé leur cotisation pour 1983. Le nombre des sections paroissiales est tombé à 11. (Voir l'encadré: Des chiffres et des lettres).

Ces chiffres paraissent d'autant plus inquiétants que les problèmes du recrutement préoccupent constamment les responsables de la LFC depuis au moins cinq ans. Sous le thème "Évalu'action", les participantes au 15e congrès-bilan à Hecla Island, en 1978, s'étaient déjà penchées sur le refus de membres de prendre leurs responsabilités. Des lacunes au niveau du leadership avaient été soulignées. On envisageait des sessions pour "recréer un climat de confiance".

Eh bien il semble que ces dernières années, des femmes aient accepté des responsabilités plus grandes dans le domaine du leadership. Ainsi on a cru bon d'indiquer, après les élections sans concurrence, qu'il n'a pas fallu supplier des dames pour combler les trois postes vacants au conseil diocésain.

Mais ce qui illustre sans doute le mieux la prise de conscience chez les femmes de la Ligue, c'est le choix du thème: Les droits de la femme. La présidente Léontine Kenny est très claire: "La Ligue voudrait que les membres se valorisent, plutôt qu'on les valorisent à travers les services qu'elles rendent".

De cette façon, la présidente diocésaine estime pouvoir toucher les jeunes. Elle tient d'ailleurs à préciser que "le thème du congrès a surpris des jeunes". Des jeunes femmes qui peuvent aussi noter de plus en plus un changement de ton chez les responsables de la LFC. La 3e vice-présidente, Hélène Blais, commente: "On commence à être plus ouvertes. On échange avec le curé. Il nous écoute plus qu'avant". Léontine Kenny renchérit: "C'est bien de se faire appuyer par l'aumônier. Mais s'il ne peut donner le support, il faut que les femmes soient capables d'assumer leurs responsabilités. Avant on s'assoyait. On était réceptives aux directives. Mais on a évolué. On parle plus ouvertement".

Continuer à étudier

Les participantes ne se sont donc pas toujours gênées pour remarquer dans les ateliers que tous les curés n'encourageaient pas de la même manière, et avec la même vigueur, les femmes catholiques à prendre la place que l'Église lui accorde. Ainsi des femmes de certaines paroisses ont appris avec intérêt que l'on pouvait devenir syndic et assurer la distribution de la communion aux malades. Par exemple.

Voilà pour les droits dans l'Église. Pour ce qui concerne les droits en société, les ateliers ont eu une valeur informative pour plus d'une. Des problèmes de régimes de pension (par exemple) étaient inconnus à certaines congressistes... Léontine Kenny fera transmettre la documentation fournie par le Conseil consultatif sur la situation de la femme à toutes les sections paroissiales. "Les sections sont sensées continuer à étudier la question des droits".

Mais bien que la question des droits de la femme aient été au centre des discussions, aucune résolution n'a été adoptée

l'étude des droits de la femme



par la LFC pour s'engager plus concrètement dans ce domaine. Ainsi l'extension des droits en Église dépendra probablement de la bonne volonté du curé.

Il faut noter qu'une seule résolution a été majoritairement appuyée. Elle prévoit que les membres s'engageront activement contre l'avortement. Une autre, demandant que la LFC appuie la SFM dans ses demandes et revendications, a été défaite. Motif: on ne fait pas de politique. La résolution au récent congrès d'Ile-des-Chênes appuyant l'école régionale doit être bien loin dans les mémoires.

Nouvelle image

Pour Léontine Kenny, il reste que "l'image de la Ligue a beaucoup évolué dans les dernières années. On n'est plus vu comme une gang de bonnes femmes qui se retrouvent pour faire des gâteaux. Les membres ne sont plus perçues seulement comme des dames de services, mais d'action. Nous voulons encourager les échanges d'idées, aider celles qui ont plus de difficultés à faire prévaloir leurs droits. On s'ouvre beaucoup plus aux dames monoparentales".

Cette nouvelle image et le fait que la Ligue est maintenant incorporée depuis l'automne, font dire à Léontine Kenny: "Le 20e congrès sera le point de départ pour le recrutement des plus jeunes, puisqu'on touche plus à leurs attentes". La parole est à l'avenir.

Bernard BOCQUEL

10 sections paroissiales étaient représentées au congrès: Cathédrale, Transcona, Saints-Martyrs-Canadiens, Letellier, Saint-Norbert, Saint-Jean-Baptiste, Ile-des-Chênes, Lorette, Saint-Léon, Saint-Adolphe. Saint-Georges était absent. Saint-Eugène avait une représentante.

Des chiffres et des lettres

Dans un rapport préparé suite à un sondage auprès des sections paroissiales, Hélène Blais a affirmé: "Nous sommes au bas de la côte. Mais nous allons la remonter".

Le gros problème à résoudre: le recrutement. Et sa conséquence: la moyenne d'âge relativement élevée. Deux paroisses (dont Saint-Eugène) sont intéressées à joindre la LFC. Toutefois, seulement trois sections ont des membres dans la vingtaine, les plus jeunes des autres huit sections étant dans la trentaine avancée. Une section n'a plus eu de nouveau membre depuis 1970.

En 1963, la LFC comptait 235 membres et 9 sections. L'apogée a été atteint en 1967; 891 membres pour 16 sections. (19 sections en 1965, mais seulement 515 membres). La LFC a connu des fluctuations de membres dans les années 60 et au début des années 70. Mais depuis 1975, l'érosion est presque constante: 646 membres, 18 sections; 1976: 606 membres, 17 sections; 1977: 595 (16); 1978: 517 (15); 1979: 510 (15); 1980: 441 (14); 1981: 461 (13); 1982: 479 (13); 1983: 429 (11).

Au fil des années, quelques thèmes des congrès annuels: 1963 (Pacem in terris), 1965 (Le rôle civique de la femme dans le monde d'aujourd'hui), 1970 (Ligue engagée et responsable), 1974 (S'unir pour grandir), 1977 (C'est une question d'amour), 1978 (Évalu'action), 1981 (Donner, c'est recevoir), 1982 (La femme au sein de la famille).

Trois sections ont vingt ans d'âge: Transcona, Letellier (où se déroulera le prochain congrès) et les Saints-Martyrs. Dernier détail: dans le sondage, "toutes les sections ont trouvé La LIBERTÉ utile dans leur paroisse" a indiqué Hélène Blais.

Le CALENDRIER

- L'exposition "Ils sont quatre" avec Réal Bérard se poursuit au CCFM jusqu'au 30 mai.

Jeudi 19

- Le Cercle du Plagiat présente "Une soirée en super 3D" au Foyer du CCFM du 19 au 21 mai.

Vendredi 20

- Le film français "Quai des orfèvres" avec Bernard Blier sera présenté au Cinéma Main, à 20h00. Le dernier de la série France-Canada.

- Le Conseil jeunesse provincial tiendra une fin de semaine d'activités sur le thème des droits des jeunes au camp ukrainien de Gimli. L'événement débute vendredi soir et se poursuit jusqu'à dimanche (247-8947).

- Le 100 Nons présente "Quelques voix de Sainte-Anne-des-Chênes, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre-Jolys, La Broquerie et Saint-Boniface et Guillaume Boux", à 20h30, au Théâtre de la chapelle, 825, rue Saint-Joseph, les 20 et 21 mai.

Samedi 21

- Le film pour enfants "Fifi Brindacier chez les pirates" sera présenté au Cinéma Main, à 13h00. Le coût est de 1$50.

Lundi 23

- Le film français "Une partie de plaisir" (1974) sera présenté au Cinéma Main, à 20h00, dans la série CCFM-ONF.

Jeudi 26

- Soirée d'ouverture du "Contact Franco-Ouest", organisée par la Fédération culturelle des Canadiens français, à 21h00, au CCFM. 24 minispectacles seront présentés au courant de la fin de semaine.

Samedi 28

- La paroisse Holy Rosary tiendra une vente de garage dans le sous-sol de son église, 250, avenue River, entre 9h00 et 16h00.

Lundi 30

- Le film franco-canadien "Violette Nozière" (1978) sera présenté au Cinéma Main, à 20h00. Le dernier de la série CCFM-ONF.

Mardi 31

- Le chancelier, le président et le sénat de l'Université du Manitoba conférera des diplômes aux finissants du Collège universitaire de Saint-Boniface, à 20h00, au gymnase du Collège, 200, avenue de la Cathédrale.

- Les agents du Bureau de service Canada seront au Centre d'achat Clearspring à Steinbach, entre 11h00 et 17h00. Ils répondront à toutes questions au sujet des programmes et services du gouvernement fédéral.

L'Assemblée des 100 Nons a été ajournée au 25 mai

Quelque 25 membres des 100 Nons n'ont pu trouver, parmi eux, le 12 mai dernier, suffisamment de candidats pour combler, même par acclamation, tous les postes au conseil d'administration.

Arrivée à la période d'élections, l'assemblée a décidé d'ajourner jusqu'au 25 mai pour trouver les candidats qu'il faut aux postes de président et de vice-président. Quatre des six postes (conseillers et trésorier) auraient pu être comblés. Seul le secrétaire du conseil demeurera à son poste pour assurer une continuité dans la direction de l'organisme qui oeuvre depuis 15 ans dans le domaine de la formation musicale chez les jeunes.

Les membres se sont quittés après avoir décidé de réunir chacun quelques personnes de plus pour la réunion qui reprendra la semaine prochaine. Le conseil 82-83 restera en fonction jusqu'à cette assemblée.

Les 100 Nons, a-t-on appris lors de la présentation des divers rapports, a eu une saison difficile, à cause de déficit de 30,000$ hérité de l'opération de l'année précédente.

Les activités au 100 Nons ont donc pris du temps à démarrer et ont été organisées sur une petite échelle. Lors de son entrée en fonction l'an dernier, le conseil a dû, comme première décision, remercier ses trois employés.

Le directeur actuel, Rémi Perreau, a présenté une programmation et un budget pour l'année en cours qui sont encore une fois teintés des conditions économiques pénibles. Les membres présents à l'assemblée annuelle ont suggéré la mise en place de comités et d'un réseau de personnes ressources pour assister le futur conseil et le personnel dans leur tâche de reconstruction de l'organisme.

Le rapport financier présenté n'a pu être vérifié selon les formes pour la 2e année de suite. Il signale un léger surplus au 31 mars.

J.P.D.



Environ 25 personnes ont assisté à la rencontre annuelle.

Le film de la semaine



"Breathless"

Une adaptation américaine et contemporaine du fameux succès de Jean-Luc Godard "À bout de souffle", "Breathless" est un film de Martin Erlichman mettant en vedette Richard Gere et Valerie Kaprisky.

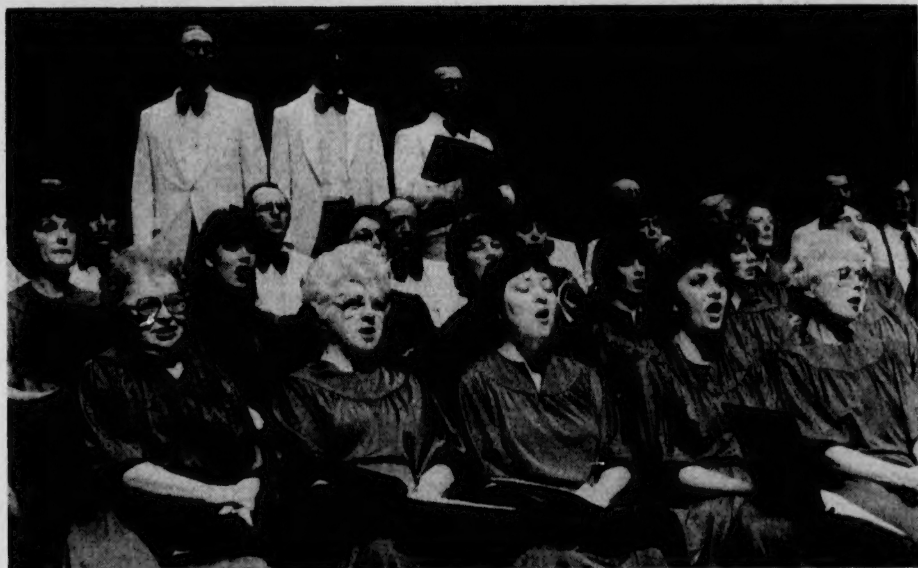
Au CAPITOL 1 (adultes et enfants accompagnés).

La chorale des Intrépides à la Salle du centenaire

Le concert printanier avait tout pour plaire

Commençons par la fin: une ovation debout se gagne. Même si, d'après une habituée des concerts des Intrépides, ce groupe en obtient chaque fois!

Son programme d'avril à la salle du centenaire de Winnipeg avait, comme on dit, tout pour plaire. Avec le "Boléro" de Ravel et la plus célèbre des valses de Strauss comme pièces de résistance, c'était tout gagné, à côté d'une variété de pièces qui bécotait dans Bécaud et dans la folklore le plus croquant.



"Une signification et une inspiration érotiques à la musique jazz, puis au rock."

Du folklore, pas assez encore, selon plusieurs descendants des batteux! Ainsi, Gérard Curé aurait pu animer la soirée à lui seul, avec sa "Vieille Margot". Cet interprète du chant canadien-français devrait nous revenir sur scène, et sur les ondes françaises qui ne nous appartiennent presque plus. Il a le don de communiquer, et on note actuellement une résurgence folklore, plus précisée de celui qui a été en vogue entre les années 30 et 60.

Marcien Ferland a réussi un tour de force en présentant la pièce la plus connue de Ravel dans un arrangement choral. Capiteuse, voluptueuse, envoûtante, cette oeuvre que le public moyen, le public ouvrier, disons, aimerait couper de moitié, connaîtras-t-elle une nouvelle carrière due au compositeur manitobain? C'est bien possible. Car la voix humaine lui donne une ampleur et une vibration que l'orchestre seul ne parviendra jamais à égaler.

Plusieurs commentateurs ont dénoté une signification et une inspiration érotiques à la musique jazz, puis au rock. Le "Boléro" de Ravel, qui se développe et s'enroule à la manière du serpent sous le charme de la flûte arabe ensorcelée, n'échappe pas à cette interprétation. Il demeure très moderne à cet égard, exemplaire même.

Un auditeur me demande pourquoi Marcien Ferland n'est pas retenu comme chef de l'orchestre symphonique de Winnipeg. Parce que cela fait bonne parure, sans doute, d'importer un chef de l'Italie ou du Japon. On fait de même pour l'hippodrome et la Galerie d'art... Pendant que nos aborigènes doués vont faire carrière ailleurs, c'est une coutume bien canadienne.

Et les grenailles. Un extrait de "Carmen" ne déplaît pas, à condition de ne pas rappeler le toréador. L'oiseau mexicain de Bécaud garde toutes ses vives couleurs. Le soprano Barbara Pearce a presque réussi à nous faire aimer la Jérusalem du mur des Lamentations.

"J'aime le son du cor - Le soir au fond des bois..." Qui écoute encore cette alouette napoléonnienne? Qui lit Alfred de Vigny ajour-aujourd'hui? Cette élégie pour basse devrait être laissée au rancart du romantisme décadent du 19e siècle, une fois pour toutes.

Mais j'ai goûté immensément "Mon île" et la soliste Lizanne Lachance. Je crois que les Intrépides ont aussi un faible pour cette composition dont la musique est attribuée faussement à Daniel Lavoie. Elle est de Claude Boux, un autre Manitobain exilé. Ce qui n'enlève rien au poème de Daniel Lavoie, dont voici les quatre strophes pour vos découpures:

J'ai quitté mon île
Quand on m'a envoyé
Je l'ai quittée tranquille
Sans chanter ou pleurer.

Un beau matin vous verrez
les voiles de mon voilier
prendre le large vers les îles.

J'ai quitté mon arbre
On est venu le couper
J'ai trouvé les sables
rien n'y était plus semé.

J'ai quitté ma terre
On a voulu l'acheter
On n'achète pas la terre
la terre c'est moi pis toi.

Manque de goût

Les chants tirés des "Batteux" n'ont pas eu justice parce qu'il est difficile de se mettre dans l'ambiance au milieu de pièces de concert, et parce que l'interprète n'a pas su communiquer. En grande partie à cause de sa barbe. Cheveux longs, moustache et barbe ne conviennent pas à tout le monde. Le président de la SFM peut se permettre cette affreuse boursaille noire, c'est son affaire s'il manque de goût, mais non un artiste.

Tout pour plaire, avons-nous dit. Et tout pour déplaire, si on commence par le début. Qu'est-ce que le "God save the Queen" vient faire à un concert? Que la lieutenante-gouverneuse soit là ou non, c'est un vestige déplacé d'un certain colonialisme qui nous a déjà trop marqués, et c'est singulièrement humiliant pour les Canadiens français, ce coup de chapeau à la puissance étrangère, à l'occasion d'un plaisir musical, qui prend dès lors l'allure d'une manifestation ethnique, au sens péjoratif; nous sommes les bons aborigènes comme ceux de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie faisant leurs pirouettes devant un membre de la famille royale en tournée de courtoisie; il ne nous manque que le plumage et les flèches. Et la ceinture fléchée, en congé de Folklorama. Voilà notre parade annuelle. Petit détail qui donne quand même une tournure politique à une chose qui devrait en être exempte au plus haut degré.

En plus, voilà qu'on nous annonce en préambule qu'une pièce au programme a été supprimée. Mention inopportune; le programme restant était bien suffisant, et l'annulation aurait pu être signalée en passant ou même rester inaperçue...

Suggérons à la chorale de ne dédier un concert à personne les prochaines fois; cela risque toujours de déplaire à quelques-uns au moins. On se rappelle les séances de couvent qui étaient jadis dédiées à monseigneur. On aimerait croire que ce folklore-là est rendu là où il se doit. Avec l'hymne à la reine, cela perpétue notre image d'infantilisme et de colonialisme que nos amis anglais, hindous et italiens présents à nos concerts aiment si bien nous coller. Il ne faudrait plus d'aucune manifestation culturelle ou folklorique à coloration politique.

Rossel VIEN

Les derniers calculs du Festival du Voyageur:

Restructuration implique crédibilité, égal refinancement plus Festival 84

Depuis plusieurs semaines, le Festival du Voyageur traverse une crise financière sérieuse. La raison? L'ouverture en septembre dernier de la grande salle polyvalente, le Rendez-Vous. Comme ce n'est pas la première crise du genre, le Festival sait qu'il doit regagner sa crédibilité avant de chercher du crédit.

La solution choisie par le conseil d'administration, c'est une restructuration en grand. On a réorganisé l'organigramme du personnel et celui du conseil d'administration.

Dorénavant, le conseil d'administration est divisé essentiellement en deux sous-comités et un conseil exécutif. Voici les détails.

- Le Comité de la fête, en charge de l'organisation du Festival du Voyageur, est composé de six membres (vice-président: Raymond Bisson, Diane Bourbonnais, Réal Sabourin, Lucille Cenerini, Gérald Dubé et Suzanne Nolette). Bien entendu, le président du Festival, Léo Teillet, et le directeur gérant, qui reste à nommer, siègent de droit.

- Le comité du Rendez-Vous, responsable du bon fonctionnement du Rendez-Vous, est formé de quatre membres (vice-président: Robert Clément, Henri Simard, Philippe Lavack et Lawrie Thibert).

- Le conseil exécutif, qui coordonne l'ensemble, est animé par: Léo Teillet, le président sortant Gérald Pantel, le secrétaire Jean Susko, le trésorier Rémi Smith, plus Raymond Bisson et Robert Clément.

Pour ce qui touche la restructuration du personnel, les responsables ont transposé le modèle adopté pour le conseil d'administration. On retrouve donc un directeur gérant, qui chapeaute un coordonnateur de la fête et un coordonnateur du Rendez-Vous. Il paraît qu'avant, selon Léo Teillet, la job de directeur général "était un trop gros bateau".

Pour assurer la période de transition, le Festival a d'ailleurs retenu les services de l'ancien directeur général, Gérald Turenne. "Il devra préparer les étapes de négociations afin d'assurer le refinancement de l'organisme," précise-t-on dans un communiqué de presse.

Car c'est bien beau de restructurer pour tâcher de prouver aux créanciers et aux gouvernements que les opérations du Festival du Voyageur fonctionnent avec toute l'efficacité voulue. Encore faut-il renégocier les dettes, de manière à ce que le Festival 84 puisse s'organiser.

Ces dettes, paradoxalement, sont dues à l'ardent désir du Festival du Voyageur de s'autofinancer. Comment? En opérant une salle polyvalente qui pourrait être louée continuellement, et dont les profits serviraient à éponger des activités déficitaires de la fête d'hiver.

75,000$ de moins

Or, l'occasion s'est présentée, unique à en croire Me Léo Teillet, d'acheter une vieille entreprise dans le nord de Saint-Boniface. Le Festival y a engagé ses profits (211,000$ pour 82), plus des subventions fédérales (426,000$) et provinciales (125,000$). Le problème, explique le président du Festival, c'est que le Rendez-Vous a ouvert six mois plus tard que prévu. Et que l'on croyait que la province donnerait 200,000$ en subventions, alors qu'elle en a versé 75,000$ de moins.

Le Rendez-Vous a donc dû être opéré par le personnel du Festival à un moment où il devait se concentrer pleinement sur les préparatifs du Festival 83. "Il fallait gérer avec un manque d'argent et de ressources humaines" commente Léo Teillet.

Et comme le Festival 83 n'a pas été la même réussite financière que le précédent, ce qui devait arriver, arriva: outre les 300,000$ prêtés par la ville, les 350,000$ avancés par la banque, le Festival est maintenant dans le rouge d'au moins 100,000 autres piastres. Précision toutefois nécessaire au passage, qui explique pourquoi la situation financière n'est que "sérieuse": le Festival "vaut" près d'un million et demi de $. Un capital dont était loin de disposer les responsables du Festival en 79, quand il a fallu trouver 200,000$.



Me Léo Teillet, président du Festival du Voyageur. Le Festival 84 aura lieu.

Il y a donc fort à parier que Gérald Turenne, qui ne postulera pas l'emploi de directeur gérant, n'aura pas trop de mal à négocier le refinancement de la dette. Surtout qu'on murmure que le gouvernement fédéral serait disposé à offrir une autre subvention, bien que le dernier montant versé au Festival pour le Rendez-Vous ait été présenté comme un dernier effort.

Quant à savoir si oui ou non le pari financier pris avec le Rendez-Vous était trop hasardeux, Léo Teillet maintient qu'il s'agissait d'une chance unique et que "sans aucun doute, le potentiel est là. Mais c'est aussi certain que cela prendra deux ans avant que le Rendez-Vous ne réalise son plein potentiel. Actuellement, il génère assez d'argent pour couvrir les dépenses au jour le jour, mais pas assez pour faire des remboursements sur le capital".

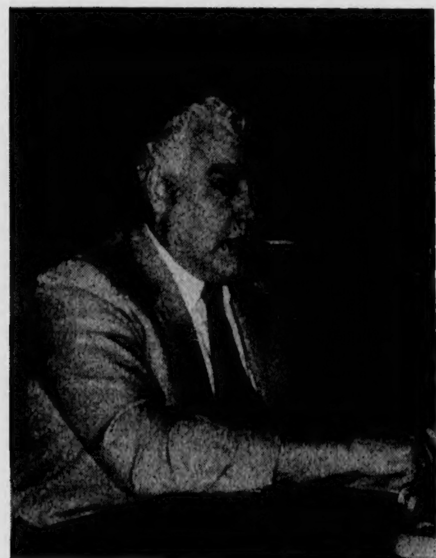
Pour apprendre d'autres détails, il faudra vraisemblablement attendre la fin de septembre. Car, conséquence des ennuis monétaires, la réunion annuelle du Festival ne se tiendra pas dans les prochaines semaines comme à l'habitude. Elle a été reportée "au plus tard à la fin septembre, afin d'offrir aux membres un aperçu plus évolué des nouvelles structures".

Bernard BOCQUEL

Une palissade Katimavik

Les présentes difficultés financières du Festival du Voyageur n'affecteront pas la construction du Fort Gibraltar au Parc du Voyageur. La poursuite de ce projet se fera en partie par le biais du programme fédéral Katimavik.

La main d'oeuvre pour l'érection de la palissade du fort dans l'ancien parc Whittier sera fournie par Katimavik, une organisation qui offre une expérience de travail en équipe des jeunes Canadiens âgés de 17 à 21 ans.



Guy Savoie, président de la Fondation Fort Gibralter et ancien président du Festival du Voyageur.

C'est environ 65,000$ qui seront contribués par le gouvernement fédéral à Katimavik pour son premier projet urbain dans l'Ouest canadien. 178 personnes travailleront sur ce projet de dix mois qui commencera en juin.

Toutefois, la Fondation Fort Gibraltar ne dispose pas présentement des 120,000$ que coûteront les matériaux de l'équipement. Selon Guy Savoie, président de la Fondation Fort Gibraltar, divers organismes ont été sollicités pour financer ces achats. Il a souligné une possible contribution de 70,000$ par la Devonian Foundation of Calgary. En plus, la Fondation Fort Gibraltar est présentement en négociation avec la ville de Winnipeg et avec le gouvernement du Manitoba.

Par ailleurs, on a annoncé une contribution de 30,000$ du programme ARC de la ville de Winnipeg pour la construction d'un quai sur la rivière Rouge au bord du Parc Voyageur.

R.S.

Saint-Norbert

Héritage Saint-Norbert connaît des difficultés pour l'obtention des subventions

Lors de la réunion annuelle d'Héritage Saint-Norbert, le porte-parole du groupe, auprès des autorité, Jim Cameron a déclaré que Héritage Saint-Norbert fait face à des difficultés pour l'obtention des octrois anticipés pour la réalisation des projets.

S'adressant au quelque trente personnes qui assistaient à la réunion, la présidente Jeanne Perrault a réitéré sa détermination de continuer, envers et contre tout, à travailler dans le but de favoriser la préservation historique de Saint-Norbert.

Elle a souligné que cette année marque la 5e année d'existence d'Héritage Saint-Norbert et que les buts demeurent les mêmes.

Un des membres de l'exécutif, Jacques Rollier, architecte, a tracé un plan d'ensemble qui ferait place à un musée, une librairie, des facilités récréatives, un manoir pour les aînés, enfin l'espoir de réaménager le monument Louis Riel à l'entrée de ce parc.

À cette fin, le groupe avait espoir de recevoir un octroi de 500,000$. Jim Cameron a annoncé qu'il y a eu une révision des demandes pour les octrois qui se faisaient trop nombreux. Enfin, il a dit que la demande de Saint-Norbert est maintenant en 7e position sur la liste des attentes.



Sur la photo, on reconnaît quelques membres de l'exécutif.

La présidente ajouta qu'il faudra recommencer le travail de demandes d'octroi, mais elle se propose de faire valoir l'importance de la valeur historique et touristique de Saint-Norbert.

Il en coûte 25$ pour devenir membre de Héritage Saint-Norbert, à date l'organisation compte 27 membres en règle. L'exécutif est de onze membres avec un mandat de deux ans chacun. Jeanne Perrault demeure présidente et les autres sont: Eric Annondale, Roger Dubois, Jim Cameron, M. Kalinowski, Bill Loewen, Jean-Marie Taillefer, Denise Vigier, Jacques Rollier, R. Roehle, L. Stetchesyn.

Il y avait en caisse, le 31 mars 1983, 2531$31. Puisque l'année 1985 marquera le centième anniversaire de la mort de Louis Riel, et pour commencer à y prêter intérêt, la présidente avait invité des représentants de l'Union nationale métisse.

Notons, entre autres, la présence de M. et Mme Georges Forest, M. et Mme Henri Létourneau et quelques membres de Saint-Vital et Saint-Adolphe qui assistèrent au souper servi par la maison X-Kalay avant la réunion.

L'orateur invité, Henri Létourneau, historien, responsable du musée de Saint-Boniface, donna une causerie sur ce musée à partir de ses débuts en 1967. Notons que 60,000 personnes ont visité le musée en 1982.

Cette année encore, Héritage Saint-Norbert organisera la fête du Canada le 1er juillet à Saint-Norbert. À cette fin, le groupe a reçu un octroi de 1900$ l'an dernier, et espère en recevoir encore cette année. La présidente s'est dit confiante de la collaboration de tous dans la réalisation de ce projet.

Eugénie FERRÉ

Notre-Dame-de-Lourdes

Le projet "Plantation" des scouts rapporte 3,000$

Environ 400 scouts et autres gens associés avec les Scouts du Canada du District de la Rivière Rouge sont venus à Notre-Dame-de-Lourdes durant la fin de semaine du 13 au 15 mai.

Cette rencontre a été la première de ce genre où les trois branches de l'organisation se sont rencontrées durant la même fin de semaine. L'ampleur a été appropriée, considérant que 1983 marque le 50e anniversaire du scoutisme français au Manitoba. La première unité avait été organisée à Saint-Boniface en 1933.

À peu près 600 personnes sont impliquées avec les scouts dans le District de la Rivière Rouge. Donc les 400 participants à cette rencontre indique une participation considérable.

En effet, onze communautés ont été représentées par les louveteaux (9, 10 et 11 ans), les éclaireurs (12 et 13 ans), le pionniers (14, 15 et 16 ans), les routiers (plus de 16 ans), et aussi par les 70 animateurs et animatrices, autres chefs et parents qui y sont venus.

Ces communautés sont La Broquerie, Précieux-Sang, Sainte-Anne, Saint-Boniface, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Malo, Saint-Martyr, Saint-Norbert, Saint-Pierre-Jolys, Saint-Vital et Notre-Dame-de-Lourdes.

La fin de semaine a été un véritable défi pour tous. Entre autres, les scouts âgés de 12 à 16 ans ont passé les nuits du vendredi et du samedi dans deux campements différents, soit sur les fermes de Roland Jamault (à 5 milles du village) et de Marcel Charrière (tout près du village). Le déménagement du campement, à pied, le samedi au aussi été un défi assez considérable.

Les louveteaux, étant plus jeunes, n'ont pas eu à braver les intempéries. Ces 150 scouts ont été abrités et logés dans la salle paroissiale Notre-Dame.

La fin de semaine n'a pas présenté des défis seulement aux scouts. Les gens qui ont organisé les activités et ont assuré le bon fonctionnement ont aussi eu beaucoup à faire.

Les membres du conseil du District de la Rivière Rouge (Marie Loewen, Léandre Buissé, Donald Himbault, Irène Olivier, Luc Girouard, Denis La Rivière, Albert Ruest, et le "grand coordonnateur" Gilles Ouellet) ainsi que les membres du comité de l'unité locale (dont les animateurs sont Léona Théroux, Richard Duval et Roger Vermette) ont contribué beaucoup.

Les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle ont aussi beaucoup aidé avec le logement et les repas. Enfin, le terrain de jeux avait été bien préparé pour la plantation par le comité responsable, et ceci sous la direction de René Badiou. En somme, la collaboration de tous a permis une fin de semaine réussie.

L'activité principale a été la plantation de 2,000 arbres, surtout autour du terrain de jeux du village et aussi sur les fermes Théroux. Mais il y a aussi eu des jeux qui ont donné l'occasion aux scouts de "vivre ensemble" et aussi de se préparer pour le Jamboree mondial qui aura lieu à Kananaskis, en Alberta, environ 50 milles à l'ouest de Calgary. Une trentaine de scouts de ce district participeront à ce jamboree.

Des trophées ont été présentés aux Castors de Saint-Boniface et de Saint-Jean-Baptiste, aux Éclaireurs de Saint-Vital et de Saint-Malo pour avoir prélevé le plus pour la plantation des arbres. D'autres ont aussi été présentés aux gagnants du Louvoto (course de petites automobiles fabriquées de bois).

Les gagnants de la catégorie A ont été: Richard Cenerini de Saint-Norbert (1ère), Luc Archambault de Sainte-Anne (2e) et Richard Brodeur (3e); les gagnants de la catégorie B ont été: Denis Chartier (1ère) de Saint-Malo, Rhéo Laroche (2e) de Saint-Pierre-Jolys et Joël Hébert (3e) de Saint-Malo. Enfin, Paul Blondeau de Saint-Martyr et Alain Mulaire de Saint-Pierre-Jolys ont eu les trophées pour avoir fabriqué les automobiles les "plus belles".

Les trophées pour le Louvoto ont été donnés par l'agence d'assurance et d'immeubles Alexander Agencies, tandis que la caisse populaire a donné ceux pour le prélèvement. Bonnie McQueen, pour sa part, a donné les 165 médaillons en poterie pour la "chasse aux trésors"!

La somme prélevée par les scouts à l'occasion de la "Plantation 1983" a été estimée à 3000$. 70 pour cent de cette somme sera donné au Conseil du District de la Rivière Rouge tandis que la balance sera gardée par le groupe local qui l'a prélevée.

Beaucoup ont été impliqués et ont contribué à cette fin de semaine annuelle des scouts. Il y a eu des jeux, des courses, du camping, des crêpes et chien-chauds, et, enfin, une quantité de travail pour coordonner le tout.

Pour ce qui est des scouts, les gens de Notre-Dame-de-Lourdes se souviendront longuement de ce bel effort. Ces arbres qu'ils ont planté sur notre terrain de jeux seront le témoignage d'un service bien rendu par les scouts du Canada.

Denis BIBAULT



Remerciements

M. et Mme Arthur Vermette (Juliette Dorge) désirent remercier très chaleureusement leurs cinq filles, Sr Jeannine Vermette (S.N.J.M.), Pauline, Rose, Diane et Marie-Thérèse, pour l'organisation de leur 40e anniversaire de mariage, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à rendre cette fête très agréable et inoubliable.

Merci aux célébrants, l'abbé Pierre Gagné, prêtre - curé et au Père Joseph Alarie de Kenora, Ontario; ainsi qu'aux lectrices Mesdames Léa Dorge et Patricia Vermette; aux servants de messe, Richard Dorge et Albert Vermette; aux huissiers, Richard Vermette et Aurèle Bourbonnière; à l'organiste Sr Agathe Dorge (ainsi que son chant approprié, composé pour la circonstance); à l'organisatrice et directrice, Sr Jeannine; à la violoniste, Diane et les petites solistes et à son mari Don, pour cassettes vidéo, ainsi qu'à Marcel Dorge; à Gérard Freynet et ses assistants pour le succulent repas servi et le joli gâteau d'anniversaire.

Merci au maître des cérémonies, Warren Neufeld (mari de Rose) et ses petites pour chant et morceau de piano; à Sr Yvonne Massicotte pour son aide aux décorations et jolie bannière à l'église, ainsi que Sr Jeanne Vermette.

Remerciements sincères aux orateurs pour avoir si bien su adresser la parole: Sr Marie-José Campeau (tante f.d.l.c. de Winnipeg) qui parla au nom des familles Dorge et Campeau; Mlle Lucille Freynet, bibliothécaire de Saint-Boniface (de la part des anciennes élèves de Sandilands); Albert Vermette, ancien professeur et confrère d'Arthur dans l'enseignement, au nom des familles Vermette; Bernard Ayotte de Winnipeg (ancien secrétaire de la Municipalité de Montcalm; Arthur ayant été conseiller pendant 6 ans et préfet pour 13 ans); Kurt Enns (président de "Circle Tours Ltd." de Winnipeg, représentant la compagnie Grey Goose où Juliette est hôtesse de voyage depuis 8 ans.

Nous remerciont l'abbé Pierre Gagné, au nom de la paroisse, pour ses bienfaits et services rendus au progrès et au développement de la paroisse; à Diane pour les grâces avant le repas, ses chants et l'accompagnement à la guitare de ses deux petites pour leurs chants appropriés; à Marie-Thérèse pour la présentation de la table d'honneur et ses remarques pleines d'humour; à M. Brétécher pour la musique; ainsi qu'aux cinq filles pour le petit orchestre de piano, accordéon, guitare, violon et chants.

Enfin, chaleureux remerciements à tous les invités, parents et amis, venus de près ou de loin, ainsi que pour les nombreuses cartes reçues pour nous souhaiter des voeux de santé et de bonheur.

Des auteurs francophones d'Amérique se sont rencontrés

Québec- Sept auteurs et éditeurs de l'Amérique francophone hors Québec ont participé, à l'invitation du Secrétariat permanent des peuples francophones (SPPF), du 12e Salon international du livre de Québec qui a eu lieu du 19 au 24 avril 1983.



Cet événement fut l'occasion pour le public québécois de mieux connaître la richesse et la diversité de la littérature francophone des États-Unis et du Canada. Plus de 100 publications étaient présentées au stand du SPPF où les auteurs et les éditeurs invités ont tenu des séances de signature de leurs oeuvres.

À l'avant-plan: Mme Marie Galanti, fondatrice du "Journal français d'Amérique publié à San Francisco; M. Gilles Landry, libraire depuis 1973 à Saint-Boniface et premier président des "Éditions du Blé" qui se spécialisent dans la publication d'ouvrages francophones traitant de l'Ouest canadien.

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE

vous invite à son

ASSEMBLÉE ANNUELLE

le vendredi 27 mai 1983 à 20h00 en la salle 1153 du Collège universitaire de Saint-Boniface entrée rue Aulneau

C.P. 125, Saint-Boniface
R2H 3B4 233-4888

Saint-Boniface



Une nouvelle cafétéria pour l'Hôpital

L'Hôpital général de Saint-Boniface est maintenant doté d'une cafétéria de 464 places entièrement renovées grâce à une subvention de 750,000$ du gouvernement fédéral. La condition attachée à l'octroi: que 50 pour cent des travailleurs qui rénovaient la place proviennent des rangs des sans-emplois manitobains. La cafétéria est ouverte 24h00 sur 24h00.

Sur la photo, prise lors de l'inauguration officielle, le vendredi 13 mai, on reconnaît le député de Saint-Boniface, Robert Bockstael, le ministre de l'emploi et de l'immigration, Lloyd Axworthy, la supérieure provinciale des Soeurs Grises, Marie Bonin et l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Antoine Hacault.

La Seine du soccer

Au cours de la semaine dernière, les Loriots de Sainte-Anne ont défait les Loriquets du même endroit au compte de 2 à 1. Les Cotingas de La Broquerie ont battu les Colibris de Lorette 3 à 1, et les Calures d'Ile-des-Chênes ont écrasé les Colibris 6 à 1.

Les prochains matchs

Lundi 23
- Cotingas et les Loriots à Sainte-Anne

Mardi 24
- Loriquets et Colibris à Lorette
- Loriots et Tangaras à La Broquerie

Mercredi 25
- Tangaras et Calures à Ile-des-Chênes

Jeudi 26
- Cotingas et Loriquets à Sainte-Anne

Le Classement

	PG	PP	T
Loriots	2	0	4
Calures	2	1	4
Loriquets	1	1	2
Cotingas	1	1	2
Colibris	0	3	0
Tangaras	0	0	0



DIVISION SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE No 4
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1982

REVENUS

ACTIFS

Comptant		$ 4,700
Solde débiteur (comptes à		
recevoir) levée municipale	$ 1,659,469	
province	513,839	
autres	103,458	2,276,766
Frais payés d'avance		12,533
		$ 2,293,999

PASSIF ET SURPLUS

Prêts bancaires	$ 782,069
Solde créditeur (comptes à payer)	556,283
Revenu déferré	25,349
Améliorations locales - à long terme	22,759
Surplus en réserve pour les programmes	302,577
Surplus	604,962
	$ 2,293,999

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

pour l'année se terminant au 31 décembre 1982

REVENU	Actuel	Budget	Surplus (déficit)
Gouvernement du Manitoba	$ 17,408,399	$ 17,344,923	$ 63,416
Gouvernement du Canada	1,161	——	1,161
Gouvernements municipaux	4,148,676	4,148,676	——
Autres divisions scolaires	327,130	310,000	17,130
Particuliers	91,640	70,900	20,740
Autres sources	102,183	17,420	84,763
Revenu total	**$ 22,079,129**	**$ 21,891,919**	**$ 187,210**
DÉPENSES			
Administration - générale	$ 505,199	$ 651,925	$ 146,726
Administration -instruction	991,1591	1,041,158	49,999
Instruction	14,813,905	15,151,650	337,745
Gestion et entretien des installations	2,707,334	2,585,105	(122,229)
Transport des élèves	357,703	336,176	(21,527)
Autres services	77,483	81,100	3,617
Capital: frais de gestion	1,654,505	1,654,505	——
autobus scolaires	998	7,000	6,002
général	255,443	258,250	2,807
équipement des professionnels	37,420	28.130	(9.290)
Transferts dans le Manitoba	451,499	432,220	(19,279)
Dépenses totales	**$ 21,852,648**	**$22,227,219**	**$ 374,571**
Surplus (déficit) de l'année	**$ 226,481**	**$ (335,300)**	**$ 561,781**

Les chiffres ci-dessus ont été relevés des états de comptes vérifiés. Le rapport financier vérifié est disponible pour inspection aux bureaux de la division scolaire et tout électeur résidant peut en faire une copie ou faire une copie d'extraits.

Le Manitoba a eu encore le 1er prix



Une équipe de cinq étudiants de l'Université du Manitoba, dont Julien Presber (à gauche) et Claude Gautron a remporté le premier prix à l'occasion d'une simulation des Nations-Unies, qui s'est déroulée du 29 avril au 1er mai à l'Université technologique du Michigan.

Environ 200 étudiants, de 13 universités, dont deux canadiennes, ont recréé le fonctionnement de l'ONU. 61 pays furent "représentés". L'Université du Manitoba s'est méritée la première place en "représentant" les États-Unis. C'est la troisième année consécutive que cette équipe s'assure la première place.

Calendrier

Les 28 et 29 mai, le Centre récréatif Notre-Dame organise un marché aux puces pour prélever des fonds pour ce centre communautaire. Pour des détails: Gisèle Dupasquier au 233-8422. Le projet majeur est l'installation de la glace artificielle.

Les 3, 4 et 5 juin, le Centre récréatif met sur pied un tournoi de base-ball. Pour s'inscrire, il suffit de composer le 233-3651.

Le 25 juin 1983

M. Cabane-fonds

Fête franco-manitobaine

INTERROGATION

Il était parti. Et ils étaient stupéfaits.

C'était le dimanche. Un dimanche comme les autres. Le soleil caressait les oiseaux qui, trop occupés pour l'accueillir, s'affairaient à préparer leurs nids juchés dans des arbres qui annonçaient timidement les premières feuilles.

Ils étaient là, les onze. Et ils étaient entourés de copains et amis. Marie-Madeleine venait tout juste d'arriver avec Sa mère, Marie.

Ils étaient tous tristes, bien tristes. C'est qu'ils ne comprenaient pas. Ils ne comprenaient pas qu'Il ait pu les laisser là, les planter là, à sec, sans plus d'explications.

Ils étaient tristes... et blessés.

Le tout s'était passé jeudi. Il était venu, comme Il en avait pris l'habitude. Sans bruit, Il s'était présenté à eux dans leur maison à Saint-Vital. Et Il avait suggéré qu'ils aillent tous ensemble pique-niquer à Bird's Hill. L'enthousiasme n'avait pas manqué. Dans un rien de temps, ils avaient rassemblé hamburgers et saucisses, pains et salades et ils étaient partis, quatre dans le vieux Chevrolet à André, les autres dans le "pick-up" à Pierre. Et ce qu'ils avaient comme plaisir! Comme des enfants! Ils s'étaient baignés, puis ils avaient joué au "frisbee". Ils Lui avaient même joué un tour. Ce qu'Il avait ri! C'est au cours du BBQ que tous avaient senti comme un changement.

Car Il avait pris du pain et après avoir dit la bénédiction, Il l'avait rompu et Il le leur avait partagé, comme Il l'avait fait le soir avant Sa mort. Puis de son regard, qui se promenait lentement de l'un à l'autre, Il les avait dévisagés avec amour. Et ses yeux se posant sur Pierre, Il leur dit: "Allez enseigner toutes les nations et baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Je m'en vais auprès du Père. Mais vous allez recevoir une force, celle du Saint Esprit qui viendra sur vous. Alors vous serez mes témoins à Saint-Vital, dans tout le Manitoba et le Canada et jusqu'aux extrémités de la terre".

Après ces paroles, Il s'était levé et sans même donner la main, marchant en direction des pentes boisées, Il avait disparu à leurs regards. Personne n'avait osé bouger. Personne n'avait cherché à le retenir. Il était parti. Comme ça. Et ils étaient stupéfaits. Et ils ne comprenaient pas.

Et depuis ce jour, ils Le manquaient. Ils Le manquaient beaucoup. Ce que Jean s'ennuyait! Il s'imaginait toujours qu'en se retournant, Il serait là, au milieu d'eux, comme avant. Mais dans le fond de son coeur, il savait que son ami était parti, que c'était fini, bien fini.

C'est lui Jean qui avait eu l'idée de rassembler les copains en ce dimanche matin.

Et voici qu'ensemble, ils priaient. Pierre proclamait le texte du prophète. Ils priaient et louaient Dieu d'un seul coeur.

Soudain, il y eut comme un coup de tonnerre, comme un tremblement de terre. Le tout suivit d'une brise légère. Ils furent saisis intérieurement par une force venant d'ailleurs. C'était comme un feu qui leur brûlait le coeur. Et la joie éclata. Ils criaient et pleuraient de joie, s'embrassant et se donnant la main.

Alors Pierre se leva et sortit. Les autres le suivirent. Il se rendit au petit parc à deux rues de la maison. Des centaines de jeunes et moins jeunes s'y trouvaient. Pierre fit fermer la musique "rock", se rendit au micro et d'une voix forte il se mit à leur annoncer la Bonne Nouvelle. Tous étaient dans l'émerveillement .

Sauf Paul. Étendu au pied d'un arbre, sa moto à ses pieds, il écoutait parler Pierre et ce qu'il entendait l'enrageait...

Claude BLANCHETTE, ptre



Le Directeur général du Centre culturel franco-manitobain est heureux d'annoncer l'entrée en fonction de **Jacques Lavack** au poste d'adjoint à l'administration.

M. Lavack apportera à l'équipe du CCFM, une expérience administrative et une formation en comptabilité. Nous lui souhaitons la bienvenue!

Pour les déchets nucléaires

L'Énergie atomique du Canada, Limitée (EACL), a décidé que l'installation de recherches sur les systèmes d'écoulement hydrogéologiques régionaux, dans le cadre du projet de 10 ans de 10 millions de dollars, sera à Atikokan dans le nord-ouest de l'Ontario.

L'étude portera sur l'infiltration naturelle de l'eau souterraine à travers une vaste zone de roche plutonique du bouclier canadien. Les résultats obtenus serviront à faciliter l'évaluation de la sûreté à long terme d'une enceinte de stockage de déchets nucléaires devant être construite le siècle prochain dans ce genre de roche dans la partie du bouclier canadien située en Ontario.

Un "Inventaire des archives 1983"

Cet été le projet "Inventaire des archives privées et civiles du Manitoba français" consiste essentiellement à inventorier sommairement les archives qu'ont crées les organismes et associations, les municipalités, les divisions scolaires, les hôpitaux, les maisons d'affaires, les familles, et les personnalités bien connues du Manitoba français. Ces inventaires consistent à relever tous documents, archives ayant trait à ces organismes et associations du présent ainsi que du passé. Si vous connaissez ou avez de l'information concernant l'existence des documents ou archives d'un organisme, association quelconque du passé récent ou lointain, SVP contactez la directrice du projet:

Madeleine Arbez
a/s Archives provinciales
200, rue Vaughan
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

ou composez: 944-5932.

LES PETITES ANNONCES

Nom .... **Téléphone** ....

Adresse ....**Code postal** ....

SVP publier cette annonce deux fois à compter de la prochaine parution. En lettres moulées SVP. Un seul mot ou groupe d'initiales par case SVP.

5$							
6$							
7$							
8$							

Conditions:

1 - Toutes les petites annonces seront publiées deux fois au coût minimum de 5$ (deux semaines de suite)
2- Une seule annonce par bon de commande sera acceptée
3- Vous devez faire parvenir vos annonces à **LA LIBERTÉ** par courrier ou en personne. Les commandes ne seront pas acceptées au téléphone.
4- Les petites annonces doivent être payées d'avance sinon elles ne paraîtront pas.
5- Un maximum de six lignes sera accepté.

Par la poste: **LA LIBERTÉ**, C.P. 190, Saint-Boniface, R2H 3B4
En personne: 340, boulevard Provencher, Saint-Boniface

La Broquerie

Gilles Normandeau à Sainte-Anne

L'école Saint-Joachim se cherche un nouveau directeur.

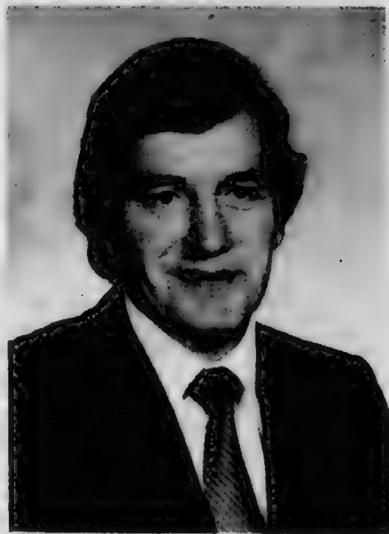
En effet, lors de la réunion du 9 mai dernier, la Commission scolaire de la division Seine a approuvé la nomination de Gilles Normandeau au poste de directeur de l'école de Sainte-Anne.

Ce dernier se dit heureux de cette promotion. À son avis, cette nouvelle école fonctionne déjà bien et il entend poursuivre la même orientation. M. Normandeau, qui enseigne depuis 21 ans, a été directeur à La Broquerie les 17 dernières années.

On s'attend donc à ce que le poste à Saint-Joachim soit annoncé sous peu.

Toujours à Saint-Joachim, on prévoit pour l'an prochain 26 élèves en maternelle. Avec un groupe aussi nombreux, il faudra sans doute penser à diviser le groupe en deux ou bien à faire des demi-journées de classe plutôt que des journées pleines. Question de rendre la tâche possible.

Rino OUELLET



Gilles Normandeau

Embauchez un étudiant

Le programme d'embauche d'étudiants bat son plein.

Une campagne a été lancée pour sensibiliser les employeurs aux avantages d'embaucher des étudiants. Le programme "Embauchez un étudiant" enregistre les étudiants et tente de les diriger vers des emplois.

On encourage les employeurs d'utiliser ce service, que ce soit pour un commerce, un bureau, une ferme, etc., et que ce soit pour un mois, une semaine ou un jour, peu importe.

Pour de plus amples renseignements, on peut appeler André Massicotte les vendredis après-midi au 424-5496.

Calendrier

Grand lave-auto des finissants de la 12e année, samedi le 28 mai, derrière l'école secondaire, de 9h00 à 17h15.



Clovis et Irène Proteau célèbrent leur 50e anniversaire de mariage. Il y aura une messe à cette occasion pour les jubilaires à 14h00 dimanche le 29 mai en l'église de Richer, suivie d'un thé à la salle Young at Heart. Tous les parents et amis sont invités à se joindre à la famille pour fêter cette occasion.

Vie sociale

Naissances

Camille, Andrée, Gilbère, fille de Robert **Boucher** et de Jocelyne Boucher de Dufresne, née le 22 février et baptisée le 1er mai. Parrain et marraine: Robert et Carolle Leclaire.

Le 8 mai 1983, Julie, Hélène **Rémillard**, née le 26 mars à l'Hôpital Concordia, fille de Rhéal Rémillard et de Vivianne Brais. Parrain et marraine: M. et Mme Étienne Brais de Saint-Joseph.

Le 1er mai 1983, Jacqueline, Michelle **Kehler**, née le 15 mars à l'Hôpital d'Altona, fille de Arnold Kehler et de Mireille Clément. Parrain et Marraine: M. et Mme Gérald Gorchitza de Lockport.

Mariages

Le 14 mai 1983, le mariage de Paulette **Parent** de Saint-Joseph et James Frederic **Seymour**.

Le samedi 14 mai, en l'église de Notre-Dame-de-Lorette, le mariage de Lucille **Champagne** et Larry **Laliberté**.

Le samedi 14 mai, à Saint-Jean-Baptiste, le mariage de Jacques **Grégoire** et Lynne **Harrison**.

Anniversaires

Jubilé de diamant de Sr Anne-Véronique (née Yvonne **Gobeil**) S.N.J.M., le 10 mai à Saint-Jean-Baptiste.

Jubilé d'or de Sr Solange **Sabourin**, S.N.J.M., de Saint-Jean-Baptiste le 14 mai.

Décès

Après une longue maladie, décédé mardi le 10 mai, John **Miazga** âgé de 73 ans, de Lorette.

Transcona



Les anciennes présidentes de la LFC ont été fêtées

Les anciennes présidentes diocésaines ont été honorées, ainsi que les ex-aumôniers. Sur la photo, de gauche à droite: Bernard Bélanger, Céline Beaudette, Alma Perreault, Rachel Roy, Augustine Abraham, Solange Normandeau, Yvonne Jutras, Hélène Blais et Léo Couture. Absentes: Jeanne Dumaine, Marie Fournier et Irène Toupin.

À L'AFFICHE CETTE SEMAINE À CBWFT
du 21 au 27 mai

SAMEDI

À 12h30, les Expos reçoivent les Giants de San Francisco.

À 22h10, Cinéma vous propose une nouvelle enquête de Désiré Lafarge dans "35 mm couleur pour Désiré Lafarge".

Et à Ciné Nuit, vers minuit, un drame polonnais de grande qualité, intitulé "Le Maître" mélange de vie et le théâtre.

DIMANCHE

À 13h00, l'Univers des sports se rend en Suède pour un match de **soccer** entre Aberdeen et Madrid.

Second Regard, à 16h00, se penche sur "La solitude chez les adultes", un dossier perspicace.

Aux Beaux Dimanches, voyez la première de 6 de la série "Les grands desserts": Le désert blanc, un documentaire sur le nord canadien.

En 3e partie, "Docteur Miracle", un pastiche du grand opéra de Bizet Les contes d'Hoffman".

Et enfin, à l'affiche de Ciné Club, le fameux suspense de Hitchcock, "Psychose", avec Janet Leigh et Anthony Parkins.

LUNDI

À 19h00, Télé-Sélection présente la 1ère partie de "Au bon beurre", film de Edouard Molinaro avec Roger Hanin et Andréa Ferréol.

À 21h00, les demi-finales du concours Du Maurier se poursuivent animées par Diane Tell et Peter Pringle.

Et en fin de soirée, c'est la dernière de Tigris, le voyage sumérien de Thor Heyderdahl.

MARDI

À 20h00, Réflexion de Moncton invite Anne-Marie Arsenault à nous parler des joies et des difficultés d'une mère de famille.

À 22h40, **Reflets d'un Pays de Winnipeg**, rencontre Gérard Boulet, un trappeur-chasseur au Manitoba, et la famille Poiron de Saint-Labre qui perpétue de génération en génération son amour de la terre. Une émission de Maurice Arpin.

MERCREDI

À 19h00 les **Expos** sont aux prises avec les **Padres de San Diego**.

Après le baseball, pleins feux sur le Festival de Jazz de Montreux.

Et en fin de soirée, Cinéma présente "Neuf mois" un drame psychologique hongrois, une histoire d'amour entre un contremaître et son employé.

JEUDI

À 18h30 Les Grands Films vous proposent "Custer, un homme de l'ouest", avec un superbe Robert Shaw dans le rôle du héros militaire.

VENDREDI

À 18h30, Verso reçoit **Denis Colette**, directeur de la radio française en Alberta.

Et à 19h00, le **Collège Saint-Paul** fait face à l'équipe de **Saint-Claude** aux Génies en Herbe.

"Damien... la malédiction 2", vous fera frémir de terreur à 22h10.

Et, à minuit, voyez Jean-Paul Belmondo et Jacquelin Bisset dans "Le Magnifique", une comédie policière de Philippe de Broca.



LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

François Avanthay
LL.B.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust
232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 956-1060

Guay Smith et Associés
avocats et notaires
Rénald Guay B.A. LL.B.
Rémi C. Smith LL.B.
Shane H.T. Laskin
807 Centennial House
310 Broadway et Donald
Winnipeg (R3C 0S6) 957-0540

PIERRE J.R. DENISET
(B.A., LL.B.)
AVOCAT ET NOTAIRE
300-400, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
Heures de travail
lundi au vendredi 8h30-17h30
mardi et jeudi 19h-21h
samedi 10h-14h
Téléphone: 233-0614

MARCOUX, BETOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
F.W. DuVAL
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE MONNIN HOGUE& TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E.TEFFAINE C.R. L.V. TEILLET
M. MONNIN C.R. Ç.W. SHARP
A.J. HOGUE R. BILODEAU
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426

Comptables

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
Tél.: 233-8593
Gabriel Forest, F.C.A.
Lucien Guénette, B.A., C.A.
Arthur Chaput, B.A., C.A.
André Blondeau, B.A., C.A.
Maurice Morissette, C.A.
Gilles Chaput, B.A., C.A.

Assureurs

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC
1053 AUTUMNWOOD
AUTOPAC TEL: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
FEU-VIE-MALADIE
CIS AUTOPAC

AUTOPAC
233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, Provencher, Saint-Boniface Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions-Bateaux-Tours Trains

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Fontaine Électrique Ltée...
165, boulevard Provencher,
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

Optométristes

DR R.J. STANNERS
Optométriste, Examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

DR D.W. MULHALL
OPTOMETRISTE
118, rue Marion Sur rendez-vous seulement
Winnipeg, Manitoba Téléphone: 237-6775
R2H 0T1

Dr. R.J. Lecker Dr. M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice Hurtig 264, Portage
Téléphone: 943-6628

DR. E.M. FINKLEMAN ET DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, avenue Portage,
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

GUERTIN IMPLEMENTS (1968) LTD
REPRÉSENTANT JOHN DEERE
VENTES ET SERVICE
"NOTHING runs like a Deere"
JOHN DEERE
Lot 149
Chemin du Périmètre
C.P. 58
Saint-Vital, Manitoba
Tél.: 256-4321
Ed. Guertin

LES PETITES ANNONCES

À VENDRE: trois lampes de salon en bon état. Prix $50.00 pour les trois. Tél.: 233-7546.
-970-

À VENDRE: Lloyd's AM-FM stéréo cassette, modèle R441, 2 haut-parleurs, très bonne condition, valeur de $800.00 pour $350.00. Tél.: 772-3904.
-971-

GRANDE VENTE de garage: antiquités, livres, bicyclettes, meubles, jouets, etc..., 261, chemin Symington (près de Green Acres), samedi 14 mai, 9h00 à 21h00.
-972-

À VENDRE: maison et garage double pour déménager Aubigny, pour informations, appelez au 237-5672.
-973-

JE GARDERAIS un enfant chez moi, rue Ritchot, le jour du lundi au vendredi, appelez Denise au 233-7721.
-974-

À VENDRE: roulotte de camping, 24', sur lot loué, électricité, nouveaux lits, réfrigérateur, divan, garage 10' x 12', avec maisonnette de jeux pour enfants, entrepôt 8' x 10'; le tout compris. Tél.: 233-5657.
-939-

À LOUER: Saint-Boniface, un appartement meublé, d'une chambre à coucher au rez-de-chaussée. Coût: $200.00 par mois. Téléphonez au 775-3962.
-968-

MARION RUBBER STAMPS
169, rue Marion, Saint-Boniface
Tél.: 233-2211
Du lundi au vendredi - 9h à 17h
"Tampons pour tout usage"

Goûtez donc nos spécialités uniques!
• le gâteau Forêt-Noire
• le gâteau au Kirsch
• nos créations à votre goût pour des occasions spéciales
Pâtisserie HELVETIA
"Votre goût est notre plaisir"
SWISS PASTRY SHOP
170 Sherbrook - Winnipeg
775-0669

DÉSIRE avoir jeune personne pour partager un appartement de 4¼ pièces à Saint-Boniface, bon prix. Demander Josée au 237-1062.
-975-

À VENDRE: Parc Windsor, bungalow, 3 chambres à coucher, 2100 pieds carrés, tapis mur-à-mur, 1170 pieds carrés au rez-de-chaussée, salle à manger, poêle, réfrigérateur, laveuse de vaisselle, 2 chambres de bains, garage, patio couvert. Prix: 68,900$; possession - septembre. Tél.: 253-4182.
-976-

VENTE DE GARAGE: les 21, 22 et 23 mai, de 9h00 à 17h00, 67, rue DesMeurons, outils, meubles, beaucoup de linge de femme, matériel de coiffure, équipements de maison.
-977-

VENTE DE GARAGE: linge, bicyclette, livres, jouets, 118, place McNulty, Saint-Vital, samedi 21 mai, 10h00 à 17h00.
-978-

À VENDRE: complet gris pâle, pure laine, 3 m, grandeur 38, frais net, chem. bas. crav. ass., valeur $120.00, vendre $60.00; très bien pour graduation. Tél.: 256-3334.
-979-

L'OFFICE national du film doit faire un inventaire des matières audio-visuels, (films, diapositives, photographies, bandes sonores, etc...) de la francophonie manitobaine. Cet inventaire est fait dans le but de connaître le lieu et l'existence des matériaux audio-visuels d'importance historique à la communauté franco-manitobaine. Si vous possédez de tels matériaux ou connaissez des gens qui en auraient, contactez-nous au 949-3194 à l'ONF. Demandez pour Robert ou Rénald.
-980-

À LOUER: 3 chambres, "s x s", cuisinière, réfrigérateur, $389.00, Saint-Boniface. Tél.: 253-8381.
-969-

À LOUER: Saint-Boniface, rue Aulneau, une chambre à coucher, stationnement, garage, ouverture automatique, air conditionné, accès privé, tapis, douche, bain. $325.00. Tél.: 233-2520.
-981-

MAISON À VENDRE: vente privée pour juin, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, pour plus d'informations, appelez le 237-7889, prix $38,000.00.
-982-

CHERCHE suite d'une ou deux chambres à coucher à prix raisonnable. Tél.: 233-8441 après 17h00. Pour le 1er juillet.
-983-

CHERCHE une personne qui viendrait garder mon garçon de 4 mois chez moi, à partir de septembre. Tél.: 233-9279 , à Norwood
-984-

RUE DUMOULIN: suite de 2 chambres, meublés (cuisine et chambre à coucher) au 1er plancher, libre immédiatement. $160.00. Tél.: 233-2171.
-985-

À VENDRE: Saint-Malo, belle propriété de 27 acres, avec une grande partie boisée, une partie en bordure de la rivière et autre partie touche le terrain du parc. Aussi autre propriété de ½ acre boisée, près du lac avec autobus converti en chalet, meublé, prix spécial de $11,900.00. À Saint-Malo, choix de maisons à vendre, toutes modernes, de $18,000.00 et plus. Pour meilleur résultat, appeler après 18h00, Ed Dubois, Dubois Sales & Realty Co. Tél.: 347-5298.
-986-

Entrepreneurs de Construction

LSM
LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé Ferblanterie
Gouttières Ventilation
ROSSIGNON
"Sheet Metal & Heating"
491, chemin Sainte-Anne - Saint-Vital
R2H 0T1
Téléphone: 257-2921
René André 256-3340

Chiropraticiens

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE BOHÉMIER
154, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIENS
Gilbert et Gérald Bohémier

RNR TRANS
BOISVERT TRANSMISSION
1601, chemin Niakwa
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 255-2769 Roland ou Paul
Tél: 474-1443 (voiture) JI.23684

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners réceptions et banquets
161, boulevard Provencher, Saint-Boniface
TÉLÉPHONE: 247-3319

ARROW APPLIANCE SERVICE
Tél: 233-3385
579 St. Mary's Road Winnipeg, Manitoba

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE
Luc DANDENAULT, Gérant
Résidence: 433-7633 Bureau: 433-7879
"LOEWEN FUNERAL CHAPELS"
Steinbach Tél.: 326-1351

Saint-Jean-Baptiste

Les cardiaques seront mieux soignés dans Montcalm

L'hôpital de Morris a maintenant en opération le système de soins cardiaques "Lifepack 6", grâce à la générosité des Chevaliers de Colomb du Conseil Montcalm et de nombreux autres donateurs de tout le district desservi par l'hôpital (d'Aubigny au nord à Letellier au sud).

L'appareil portatif a été présenté officiellement à la direction de l'hôpital le 16 mai. Il consiste de 2 unités: un moniteur cardiaque avec écran et un défibrillateur qui permet de rétablir un rythme cardiaque normal chez un patient atteint de "palpitations" des muscles du coeur.

Coûtant tout près de 10,000$, l'appareil a été acheté suite à la présentation récente d'un chèque de 11,600$ par le grand chevalier Albert St-Hilaire à l'hôpital. Le reste est allé au compte des dons à l'hôpital pour l'achat d'équipement non couvert par la Commission provinciale des Hôpitaux.

La collecte porte à porte, organisée par le Conseil Montcalm, a été faite par 24 chevaliers (dont neuf ont déjà eu des problèmes cardiaques) et trois autres volontaires pour les régions dépassant le territoire du Conseil Montcalm.

Il faut dire que leurs efforts et la générosité de la communauté ont été appréciés par les dirigeants de l'hôpital qui ont même demandé à l'aumônier du Conseil, l'abbé Pierre Gagné, de bénir l'appareil lors de la cérémonie du 16 mai.

Florent BEAUDETTE



Paul Damphousse (ex-Grand Chevalier), Henri Marion (député Grand Chevalier), Albert St-Hilaire (Grand Chevalier), Carla Schnell (infirmière-chef) et l'abbé Pierre Gagné (aumônier) examinent le moniteur cardiaque.

Lorette

La caisse a enregistré un excédent

La caisse populaire de Lorette a tenu sa 5e réunion annuelle le lundi 2 mai à laquelle une soixantaine de personnes assistait.

Bien que l'actif n'aie pas augmenté en 1982, le président du conseil d'administration, Roméo Désorcy, s'est dit heureux du progrès de la caisse. Il a fait remarquer que malgré les taux d'intérêt élevés et une marge de profit amincie, la caisse a terminé l'année fiscale avec un excédent au-delà de 41,000$.

Plusieurs questions importantes ont été soulevées et discutées par les membres présents. Il a entre autres été question d'équité dans les Caisses, d'assurance-vie et invalidité, de formation des employés, et de nouvelle technologie.

Sur le plan physique, il y eu beaucoup de changements en 1982. Au début de l'année, l'intérieur de la caisse a été complètement rénové. Les bureaux plus spacieux, les nouveaux comptoirs-caissiers, la photocopieuse, les meubles, plantes, peinture et graphique contribuent à créer un excellent environnement de travail.

Le 1er novembre, la caisse faisait un grand pas en avant dans le monde de la technologie en devenant la première caisse à s'intégrer au système d'ordinateur en-direct qui sera connu sous le nom Télé-Pop. En plus d'avoir une comptabilité instantanée de leurs transactions, les membres des caisses sur le réseau Télé-Pop auront accès au service Inter-Caisse. Ceci permettra aux sociétaires de faire des dépôts ou retirer des fonds de leur compte dans une caisse autre que la leur.

Les prix d'entrée de 50$ chacun ont été gagnés par Renelle Bohemier, Isabelle Savoie et Marguerite Managre.

En conclusion, les participants semblaient d'accord que la caisse progresse très bien dans tous les domaines, mais surtout dans la stabilité financière et le progrès technologique.

F. TÉTRAULT

Un centenaire de paroisse à Carmen

La paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel de Carmen fête cent ans d'existence le 12 juin cette année. La journée débutera par la Célébration eucharistique présidée par Mgr Antoine Hacault. Suivra un pique-nique à King's Park (ou dans l'arena s'il pleut).

Tous les anciens paroissiens sont invités à venir fêter avec nous. La viande, les petits pains et les breuvages seront fournis, mais nous vous demandons d'apporter salades et desserts.

Veuillez, s'il vous plaît, nous faire parvenir votre nom le plus tôt possible, soit par la poste ou par téléphone à:

Sr Thérèse Bilodeau
C.P. 195
Carman, Manitoba
R0G 0J0
Tél.: 745-2480 (res.)
745-2204 (bur.)

Réunion annuelle de PLURI-ELLES

Quand: Dimanche, le 12 juin 1983
Où: Collège Saint-Boniface
Heure: 10h30 à 16h30
Thème: Les multiples visages de la femme.

Venez discuter:
C'est quoi le féminisme?
Comment vivre sa religion.
Notre travail est-ce un moyen de se valoriser?
Comment prendre soin de soi.
La femme et la survivance.

Pré-inscription (date limite le 3 juin)
Renseignements: composez le 233-1735.

Les étudiants prêts à être embauchés

Avez-vous de l'ouvrage qui demande trop de votre temps? Nous avons dans notre région un service qui peut résoudre ces problèmes.

Le programme s'appelle "Hire-A-Student" et recommence pour une autre année pour nous. Des étudiants et jeunes en dessous de 25 ans sont prêts à travailler pour nous à faire n'importe quels travaux que nous avons.

Ils peuvent travailler dans nos maisons, nos cours, notre commerce ou ferme. La liste des possibilités de ces jeunes n'a pas de limite. Vous pouvez embaucher quelqu'un pour une journée, une semaine, un mois ou plus, soit durant l'été ou maintenant. Pour plus de renseignements, téléphonez à André Massicotte les lundis après-midi au 878-3321 ou au 878-2473.

Lilliane LANSARD

ON DEMANDE

On demande aux anciens de La Salle qui désirent donner des renseignements pour le livre en préparation pour le centenaire de contacter:

Denise Vouriot au 1-736-2803

Rencontres avec des francophones du IIIe type

Le recensement effectué en 81 nous a révélé dernièrement qu'il y avait encore environ 31,000 Manitobains qui utilisaient le français comme langue de communication à la maison.

Pour tout dire, ce sont probablement des francophones de type III qui ont tendance à êtr satisfaits de leur sort, dont l'anglais est la langu des médias, et qui ont des chums francogènes

C'est fou ce qu'on apprend en s'intéressant a dernier sondage sur les francos minoritaires.

Parlons argent, d'abord. Le Secrétariat d'État est à la veille de renouveler une entente sur le montant de subventions accordé aux organisations qui oeuvrent, selon la formule consacrée, pour le développement de la francophonie minoritaire. Et les Feds voulaient savoir des Hors Québec comment leur manne financière était perçue.

Mauvaise nouvelle pour le Secrétaire d'État: la majorité des répondants (52%) estiment que le gouvernement fédéral ne dépense pas assez d'argent pour favoriser la vie en français dans leur province. Un 5% maigrichon croit qu'il en donne trop. Le Manitoba est toutefois l'exception: seulement 35% disent que le fédéral ne subventionne pas assez, 40% maintiennent qu'il en verse suffisamment, 11% de trop.

Ce qui n'empêche pas 74% des répondants manitobains d'avouer qu'ils ne connaissent pas le bureau régional du Secrétariat d'État. Mais que MM. Roger Collet (le directeur) et Martial Fontaine (un agent de développement bien connu) se consolent: 40% sont plutôt satisfaits du travail du Secrétariat d'État.

Cette méconnaissance du bienfaiteur fédéral n'est d'ailleurs pas propre aux Manitobains interviewés. Quand on leur demande le nom de l'organisme qui est principalement responsable de favoriser le développement des Hors Québec, les sondés pensent que c'est le Secrétariat d'État à 8%, le commissaire aux langues officielles à 4% et Radio-Canada (eh oui) à 3%. Mais 77% "ne savent pas".

Les francophones ont aussi bien de la misère à identifier leurs associations nationales. 32% connaissent la Fédération des francophones hors Québec, 27% la Fédération des jeunes Canadiens-français, 34% la Fédération des femmes canadiennes-françaises, 32% l'Association canadienne d'éducation française (ACELF) et, vive la coopération, 8% savent que le Conseil canadien de la coopération existe.

Petite consolation pour la Fédération des francophones hors Québec: au Manitoba, 48% des répondants ont attesté l'existence de la FFHQ, soit le meilleur score au pays. "Seulement" 52% en ont jamais entendu parler.

Sur le plan local, la situation est plus reluisante pour les associations. À l'exception de l'Ontario (46%) et de la Colombie-Britannique (49%), "la grande majorité des francophones hors Québec disent connaître la principale association francophone de leur province".

Mais avant de se pencher sur le taux de popularité de la SFM et le manque d'intérêt exprimé pour certaines activités, il faut poser les limites au sondage réalisé par la firme CROP voilà un an pour le Secrétariat d'État, qui cherche (toujours) à mieux connaître les besoins, les aspirations, les motivations des minoritaires.

Ces limites tiennent, à chaque fois que l'on évoquera le Manitoba en particulier, à un chiffre. En effet, l'échantillon de francophones en tous genres interviewés dans la province est représentatif de 81 pour cent des francophones qui vivent au Manitoba, et non de la totalité. Pour la simple raison qu'il est difficile de dépister les francos dans certains coins de la province.



Le Festival du Voyageur est une activité connue de tous les répondants au questionnaire. Francogènes compris. Mais il faut bien dire que le Cercle Molière et les Danseurs de la Rivière-Rouge n'ont pas grand chose à envier à la fête d'hiver. La participation varie de 74% pour le Festival à 48% pour les Danseurs, en passant par 53% pour le Cercle. Le sondage offre des explications...



Le Secrétaire d'État, Serge Joyal, grand argentier de la SFM. Comment la Société est-elle perçue chez les francophones du Manitoba? Le fédéral dépense-t-il trop pour les organismes franco-manitobains qui travaillent au développement de la francophonie? Et, au fait, qu'attendent les gens de ces organisations?

Nouvelle variété: les francogènes

Pour que le sondage CROP puisse donner une bonne idée de l'évolution de la situation des francos hors Québec, les spécialistes, dans leur échantillon de 3,114 (dont 336 au Manitoba), ont inclus **des personnes dont le père et/ou la mère avaient le français comme langue maternelle.**

Ces personnes ont été baptisées francogènes. Des gens auxquels les parents (ou un parent) francophones n'ont pas jugé bon d'apprendre le français. Des assimilés involontaires, si l'on ose dire. Dans l'échantillon total, les francogènes représentaient 17%.

Au Manitoba, la Société franco-ma[n]itobaine est très connue: 87% de l'échant[il]lon manitobain savait ce que voulait di[re] SFM. Mais attention, seulement 36% av[aient] "une connaissance spontanée" du nom [de] l'association. Notons au passage (pour [ce] que cela signifie...) que 72% des ge[ns] étaient "très et assez satisfaits" du trava[il] de l'organisme. En général, pour les so[n]dés, l'association provinciale principale d[oit] conserver la langue française, encourag[er] la culture française et aider la comm[u]nauté. Toutefois, "le taux de non-répons[e] aux questions d'opinions sur la principa[le] association francophone est très élev[é] atteignant souvent au-delà de 50%.

De drôles de types

Après avoir complété les interviews, les enquêteurs ont décidé de définir les francophones hors Québec selon quatre types linguistiques:

- Le type I: ceux qui ont répondu au questionnaire en anglais et qui parlent anglais à la maison. 20% des francos hors Québec (FHQ) sont dans cette situation.
- Le type II: ces gens parlent l'anglais à la maison, mais ont choisi de passer l'interview en français. Cette tranche représente 19% de tous les FHQ.
- Le type III: ces personnes ont le français comme langue parlée à la maison et comme langue d'interview. Elles constituent 55% des FHQ.
- Le type IV: les cas rares, donc les FHQ unilingues. Il y en a 6%, essentiellement au Nouveau Brunswick et en Ontario. Les trois-quarts sont des femmes, plus de la moitié ont 55 ans ou plus.

Les amateurs de statistiques remarqu[e]ront sans doute aussi avec intérêt que [le] Centre culturel franco-manitobain (CCF[M]) est le plus connu: 88% en ont entend[u] parler. Le chiffre baisse à 51% pour [le] Conseil jeunesse provincial, 42% pour [la] Fédération provinciale des comités [de] parents et s'écroule à 16% pour le Conse[il] de la coopération du Manitoba.

Côté culturel, une bonne nouvelle: av[ec] les francophones de l'Ile-du-Prince-Edo[u]ard (à tout seigneur tout honneur), ceux d[u] Manitoba connaîtraient le mieux les activ[i]tés mises sur pied pour eux. Tous connai[s]sent le Festival du Voyageur (voir le repo[r]tage dans cette édition), 87% les Danseu[rs] de la Rivière-Rouge, 86% le Cercle Moliè[re] et 46% l'Alliance chorale. Le faible tau[x] pour l'Alliance chorale peut s'expliquer pa[r] la nouveauté du nom. Mélo-Manie aura[it] peut-être été plus connue.

Quant à la participation aux activité[s] elle varie entre 40% pour l'Alliance choral[e] à 74% pour le Festival (53% pour le CM [et] 48% pour les Danseurs). "Dans presqu[e] toutes les provinces, notent les auteurs d[u] rapport, les deux raisons qui expliqueraie[nt] le comportement des non-participants fa[ce] aux activités seraient le manque d'intér[êt] et le manque de temps." Il reste que pa[r] rapport à il y a cinq ans, le taux de participa[tion] tion aux activités locales ou régionale[s] s'est accru dans presque toutes les pro[vinces] vinces, à l'exclusion de la Saskatchewan[.]

Bernard BOCQUE[L]

Médias: moins de 50%

C'est clair: le français est loin d'être toujours la langue des médias pour les Hors Québec. Et pour cause. Voici ce que révèle le sondage CROP à ce sujet:

- Dans l'ensemble, les francophones sont partagés quant à leur désir de lire, regarder la télévision, aller au cinéma, écouter la radio en français. Selon le type d'activité, c'est oui en français entre 41% et 47% et non entre 49% et 57%.
- Ce sont surtout les plus scolarisés (13 ans ou plus) qui désireraient plus de français dans chacun des médias. Pour la télé, la radio et le cinéma, il ne semble pas y avoir de différence entre les francos dont la scolarité est inférieure ou égale à 12 ans.
- Pour ce qui est du journal, plus la scolarité augmente, plus le français semble désiré. 7 ans ou moins: 37%; de 8 à 10 ans: 39%; de 11 à 12 ans: 43%; 13 ans ou plus: 55%.
- Par ailleurs, ce sont surtout les francos de 20 à 24 ans (53%) et ceux de 25 à 34 ans (49%) qui souhaitent lire plus souvent le journal en français. Précisons que ces chiffres reflètent l'attitude des Hors Québec en général. Et non des Franco-Manitobains en particulier...

Culture ethnique

- *La très grande majorité des FHQ (79%) se dit très fière d'être francophone. Mau[-]vaise nouvelle pour le ministre des affaire[s] culturelles Eugene Kostyra et son Conse[il] interculturel: 71% ne considèrent pas qu'il[s] font partie d'une minorité ethnique. Encor[e] que 26% affirment faire partie d'un group[e] ethnique minoritaire.*

Pour le contrôle de l'éducation

Pour ce qui touche plus particulièrement à l'éducation, "la très grande majorité des Franco-Manitobains" jugent nécessaire (86%) que les francophones gèrent les écoles françaises de la province. Pas tellement nécessaire: 10%. Pas du tout nécessaire: 3%.

Ces données sont d'autant plus intéressantes qu'elles ont déjà un an d'âge. À un moment donc où les organisations, comme la Fédération provinciale des comités de parents, n'avaient pas encore entrepris leur effort de sensibilisation auprès du grand public sur toute la question du contrôle de l'éducation.

À l'échelle du pays, les parents francophones qui ont des enfants à l'école sont partagés sur la question de la langue dans laquelle ils préféraient que leurs enfants reçoivent leur éducation. 47% choisiraient le français de préférence. 41% opteraient pour l'enseignement bilingue. 10% pour l'enseignement en anglais. 1% souhaiteraient l'école d'immersion.

Au Manitoba, les parents répondants se partagent presque également entre ceux qui préfèrent l'école française (36%) et ceux qui préfèrent l'école d'immersion (39%).

Précision importante: "plus de femmes que d'hommes, plus de parents de moins de 35 ans que de parents plus âgés et plus de parents parmi ceux qui ont 13 années de scolarité ou plus préfèreraient que leurs enfants reçoivent une éducation en français" notent les analystes du sondage.

La LIBERTÉ
CHANGEMENT D'ADRESSE

Nom ....

Nouvelle adresse ....

....

Code postal .... No d'abonné ....

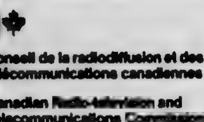
Envoyez ce coupon, ainsi que l'étiquette portant votre ancienne adresse à **La LIBERTÉ, C.P. 190, Saint-Boniface, R2H 3B4.**


Parcs Canada   Parks Canada

Aux visiteurs du terrain de camping de Wasagaming
parc national Riding Mountain

Les campeurs sont invités à venir se détendre au **terrain de camping de Wasagaming** ce long week-end de mai. Nous les informons, cependant, qu'il sera interdit d'avoir en sa possession ou de consommer des boissons alcooliques au terrain de camping de Wasagaming. **Cette interdiction ne concerne que le terrain de camping de Wasagaming;** elle sera en vigueur du vendredi 20 mai 1983 à midi jusqu'au lundi 23 mai 1983 à 21 h.

Canadä


Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CANCOM
Documents connexes: décisions CRTC 83-126 du 8 mars 1983 et CRTC 81-252 du 14 avril 1981. Dans la décision CRTC 83-126 du 8 mars 1983, le Conseil a approuvé une demande présentée par Les CANCOM en vue de modifier sa licence de réseau en ajoutant, sous la forme de signaux codés, la distribution des signaux de trois réseaux commerciaux et d'un réseau non commercial américains (les signaux 3 et 1) qui seraient transmis aux marchés "principal" et "secondaire" définis dans cette même décision. Cependant, le Conseil a aussi précisé que l'autorisation de la CANCOM de transmettre les signaux 3 et 1 était assujettie à certaines conditions. La CANCOM répondu à ces exigences, contenues dans les lettres des 17 et 29 mars 1983, ont été acceptées par le Conseil dans un télex le 31 mars 1983. Toute cette documentation fait maintenant partie du dossier public. Le Conseil juge que le tarif proposé contribuera de façon significative aux besoins de revenus des services canadiens de la CANCOM. Il estime aussi que, pour l'instant, toute modification apportée à l'échelle tarifaire influerait défavorablement sur les avantages dont jouit déjà le marché principal. Le Conseil accepte donc l'échelle tarifaire dans sa forme initiale et approuve un tarif maximal de 4$ pour les services canadiens autorisés dans la décision CRTC 81-252 et un montant maximal de 2,80$ pour les services américains approuvés dans la décision CRTC 83-126. Le Conseil insiste bien sur le fait qu'il s'agit là de tarifs maximaux et il exige que la CANCOM lui présente, dans les six mois suivant l'établissement de la liaison initiale terre satellite des signaux américains, un rapport détaillé montrant le degré de pénétration du marché et les conditions financières de la titulaire. Elle est aussi tenue de fournir par la suite des rapports continus tous les quatre mois et de tenter, dès que sa situation financière le lui permettra, de réduire l'écart entre le prix des services. En ce qui concerne son engagement initial de fournir des émissions provenant de l'Atlantique, tant de façon provisoire qu'à long terme, la CANCOM a fait savoir au Conseil par télex le 25 mars 1983 qu'elle commencerait à distribuer au début juin 1983 7,5 heures par semaine d'émissions provenant de la région de l'Atlantique et fournies par la New Brunswick Broadcasting Co. Le Conseil reconnaît qu'un ensemble modeste et provisoire d'émissions de l'Atlantique et qu'elle lui soumette, sur une base semestrielle, des rapports exposant l'état de ses négociations en vue d'ajouter à son réseau un service en provenance de l'Atlantique. Quant aux programmes d'aide aux groupes autochtones, la CANCOM a présenté dans sa lettre du 29 mars un échéancier des projets qu'elle a entrepris. Plus particulièrement, le Conseil note les initiatives déjà prises par M. Ross Charles, vice-président chargé des relations avec les groupes autochtones, avec la collaboration de représentants de divers ministères du gouvernement fédéral et de groupes autochtones en vue de faciliter la réalisation d'émissions autochtones. La CANCOM s'attend à pouvoir distribuer d'ici l'automne 1983 certaines émissions de radio réalisées par des Autochtones. Le Conseil désire être tenu au courant de tout progrès touchant la réalisation d'émissions de radio et de télévision authochtones. Le Conseil a pris note que CFQM-FM Moncton, le seul service radiophonique autorisé qui ne soit pas encore distribué, fera l'objet d'une liaison terre satellite d'ici la fin de juin 1983. La CANCOM est maintenant autorisée à mettre en oeuvre les signaux 3 et 1 dans les marchés "principal" et "secondaire". De plus, le Conseil accepte maintenant des demandes de diffusion locale des signaux 3 et 1. Tous les documents du CRTC sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du CRTC; et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du CRTC en téléphonant aux bureaux du Conseil à: Ottawa-Hull (819)997-0313; Winnipeg (204)949-6297 (PN-86).

Canadä



AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU, ARMAND HERY, du village de Saint-Malo, au Manitoba.

TOUTES réclamations contre la succession contre ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude de l'exécutrice Anita Marion, 14003 - 101e avenue, Edmonton, Alberta, T5N 0K2, le ou avant le 19 juin 1983.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 12e jour de mai 1983.

ANITA MARION
Exécutrice

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de LÉONIDE BEAUDETTE, du village de Saint-Jean-Baptiste, au Manitoba, fermier.

TOUTES réclamations contre la succession susmentionnée devront être déposées à l'étude des soussignées, pièces 200 - 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 27 juin 1983.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 12e jour du mois de mai 1983.

MARCOUX, BETOURNAY, LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession


Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

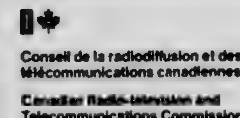
TVAC
Systèmes de télévision à antenne collective. Appel d'observations complémentaires concernant les critères d'exemption de l'obligation de détenir une licence. Le 16 mars 1977, le Conseil a annoncé qu'il exemptait les entreprises TVAC de l'obligation de détenir des licences de radiodiffusion, sous réserve qu'elles se conforment à certains critères précis. Par la suite, compte tenu des changements d'ordre technologique survenus depuis 1977, notamment l'utilisation accrue de satellites pour la distribution de services de programmation étrangers et canadiens, le Conseil a publié l'avis public CRTC 1982-45 le 31 mai 1982, dans lequel il invitait toutes les parties intéressées à formuler des observations sur la question de savoir si les critères d'exemption de 1977 applicables aux systèmes TVAC devaient être modifiés et ce, dans quelle mesure. Le Conseil s'est penché sur ces préoccupations, mais, avant de rendre sa décision, il désire aussi tenir compte des changements qui pourraient se produire dans le secteur de la radiodiffusion au Canada à la suite de la publication récente par le gouvernement du document intitulé: "Vers une nouvelle politique nationale de la radiotélédiffusion." Le document propose, entre autres, de réduire les restrictions imposées à la réception et à la distribution de services étrangers dispensés par satellite. Bien que les propositions du gouvernement n'aient pas encore été adoptées, leur mise en oeuvre pourrait avoir des répercussions d'une portée considérable sur le rapport de concurrence entre les systèmes TVAC et les entreprises de télévision par câble et il est aussi fort probable qu'elles entraîneraient un accroissement des antennes paraboliques. Compte tenu de ces nouveaux faits, le Conseil juge qu'il convient de lancer un appel d'observations complémentaires avant de décider si, et dans quelle mesure, les critères d'exemption devraient être modifiés. On aimerait particulièrement obtenir des points de vue sur les questions suivantes: Compte tenu des problèmes reliés à la délivrance de licences d'exploitation de systèmes TVAC, en particulier leur nombre, la propriété et les questions d'ordre administratif dont il est question dans les exposés susmentionnés, est-il possible pour le Conseil de délivrer des licences d'exploitation de systèmes TVAC? Dans l'affirmative, devrait-on établir une distinction entre les systèmes TVAC en fonction du nombre de logements desservis ou de tout autre critère? Quant à la manière de réglementer les systèmes TVAC et les entreprises de télévision par câble: Quelle est l'incidence des systèmes TVAC sur la visabilité économique des entreprises de télévision par câble exploités dans la même aire de desserte? Est-elle défavorable et, dans l'affirmative, quelle mesure d'ordre réglementaire devrait-on prendre pour atténuer ou comprendre cette incidence? En particulier, quels critères d'exemption, conditions de licence ou autres exigences appropriées aux systèmes TVAC constitueraient la base d'un traitement équitable aux fins de la réglementation? Devrait-on autoriser les systèmes TVAC à distribuer des services canadiens ou étrangers dispensés par satellite qui ne peuvent être distribués par les entreprises de télévision par câble dans la même aire de desserte? Le Conseil se préoccupe du fait que l'on ait l'impression qu'il n'existe plus de restrictions quant à la réception et à la distribution, par des exploitants de systèmes TVAC, d'émissions canadiennes et étrangères transmises par satellite. Les exploitants de systèmes TVAC sont encore tenus d'exploiter leurs entreprises en conformité des critères de 1977 afin de continuer à ne pas être soumis à l'obligation de détenir des licences en vertu des dispositions de la Loi sur la radiodiffusion. Tout changement à ces critères qui pourrait résulter de l'évaluation, par le Conseil des réponses reçues au présent avis et à l'avis public CRTC 1982-45 fera l'objet d'un autre avis. De plus, à la suite de la récente audience sur l'étagement des services de télévision par câble, le Conseil fera bientôt connaître ses décisions à l'égard de l'introduction de nouveaux services de programmation. Le Conseil publiera sous peu un avis public qui décrira le genre de services envisagés et les conditions en vertu desquelles les entreprises de télévision par câble seront autorisées à distribuer ces services. Les observations en réponse au présent avis devront parvenir, au plus tard le **17 juin 1983**, à M. J.G. Patenaude, Secrétaire général, CRTC, Ottawa, K1A 0N2 (PN-88).

Canadä

---

un service essentiel:

ABONNEZ VOUS À LA LIBERTÉ 247-4823


Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis de décision

Décision CRTC 83-244 Western Manitoba Broadcasters Ltd., McCreary (Manitoba) 830084 000. Conformément à l'avis public CRTC 1983-40 du 24 février 1983, le CRTC annonce qu'il approuve la demande de modification de la licence de radiodiffusion de CKX-TV-3 McCreary, visant à augmenter la puissance apparente rayonnée de 31 800 watts à 38 600 watts. Ce changement devrait améliorer la qualité du signal à l'intérieur de son aire de rayonnement autorisée.

Canadä

CN RAIL
APPEL D'OFFRES
CONSTRUCTION D'UN PONT AU PASSAGE À NIVEAU DRY CREEK POINT MILLIAIRE 17.3 SUBDIVISION RIVERS PRÈS DE WINNIPEG, MANITOBA

Les travaux consisteront en excavation, mise en place de matériaux granulaires, de pieux, de bétonnage, fabrication et installation de 3 travées d'environ 10 m chacune comprenant des poutres en caisson en béton coulé d'avance et en béton précontraint, ainsi que l'enlèvement du pont à chevalets de bois actuel d'environ 30 m de longueur.

Nous accepterons la réception de soumissions sous pli scellé, adressées au Regional Manager Engineering Services, jusqu'à 12h00 (midi) C.D.T., le mardi 31 mai 1983, aux bureaux porte 224, CN Station, Winnipeg, dans les enveloppes fournies avec les documents relatifs aux soumissions.

Les documents susmentionnés seront prêtés aux entrepreneurs contre un chèque visé à l'ordre des Chemins de fer nationaux du Canada, au montant de cinquante dollars (50$), somme qui leur sera remboursée si les documents sont restitués en bonne condition dans les 30 jours qui suivront la clôture de l'appel d'offres.

Lesdits documents peuvent être obtenus à partir du 13 mai ou après, en s'adressant au:

Regional Manager
Engineering Services
CN Rail
Room 224 - CN Station
123, rue Main
Winnipeg, Manitoba
R3C 2P8

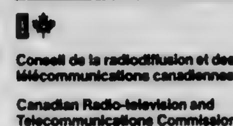
Pour renseignements complémentaires, téléphoner à M. J. Pomarenski, Directeur du projet au (204)946-2262.

La compagnie se réserve le droit de rejeter toute soumission, si basse soit-elle.

D. L. Fletcher
Vice-président, Prairie Region
Winnipeg, Manitoba

Gagnez un meilleur salaire en travaillant à l'étranger, dans certains pays tels que: É.-U., Arabie Saoudite, Venezuela, etc. Travailleurs permanents/temporaires sont demandés: commerçants, ouvriers, professionnels. Pour de plus amples informations, envoyez votre nom et votre adresse à:

C.P. 727 Station "F"
Toronto, Ontario
M4Y 2N6


Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Propriété du matériel de prestation de Service de TV Payante par les entreprises autorisées de TV par câble. En vertu d'une condition générale imposée à tous les titulaires de licence, une "station autorisée sera exploitée effectivement par le titulaire même ou par les employés de bonne foi" et la licence "ne doit être ni cédée ni transférée" sans l'approbation préalable du Conseil. En outre, la plupart des licences d'entreprises de télévision par câble sont assujetties à la condition que le titulaire possède et exploite au moins la tête de ligne locale, les amplificateurs et les prises de service aux abonnés. Ces conditions traduisent le point de vue que le Conseil a maintes fois répété, à savoir, que les titulaires doivent être en mesure d'exercer un contrôle fondamental sur leurs entreprises de télévision par câble afin de remplir leurs obligations réglementaires et d'assurer qu'elles sont comptables au public et au Conseil de la prestation de services et des tarifs imposés. À la lumière de ces conditions de licence, le Conseil tient à préciser ses exigences.

Les titulaires de licence d'entreprise de télévision par câble sont tous tenus, en vertu d'une condition de leur licence, de posséder leur tête de ligne locale. La propriété au niveau local de cette tête de ligne comprendra, au minimum, tout le matériel de traitement des signaux. En ce qui a trait aux services de télévision payante, celle-ci comprendra également tous les codeurs ou autres dispositifs de brouillage et, dans le cas d'un système adressable, l'ordinateur parce que "l'adresse" qu'il produit électroniquement fait partie intégrante des signaux brouillés. Ainsi, le Conseil estime que les titulaires doivent posséder le codeur et l'ordinateur pour remplir la condition de leur licence ayant trait à la propriété de la tête de ligne locale. Le Conseil est également d'avis que le fonctionnement des décodeurs dans le cas de la prestation de services de télévision payante aux abonnés doit, sans équivoque, demeurer sous le contrôle du titulaire. Tous les documents du CRTC sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de références; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du CRTC; et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du CRTC en téléphonant aux bureaux du Conseil à: Ottawa, Hull (819)997-0313; Halifax (902)426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204)949-6297; Vancouver (604)666-2111 (PN-82).

Canadä

La Page de Bicolo ...

Bonjour les amis,

Le beau temps est arrivé et j'ai commencé mon jardin. J'ai toutes sortes de graines que maman m'a donné pour semer.

Je l'ai déjà cultivé et ajouté de l'engrais, maintenant il faut que j'égalise le terrain. Pour avoir des rangs de légumes droits, je dois, avant de faire des sillons, planter à chaque extrémité du jardin des petits bouts de bois entre lesquels je tends une ficelle.

Viens voir mon jardin! ***Bicolo***

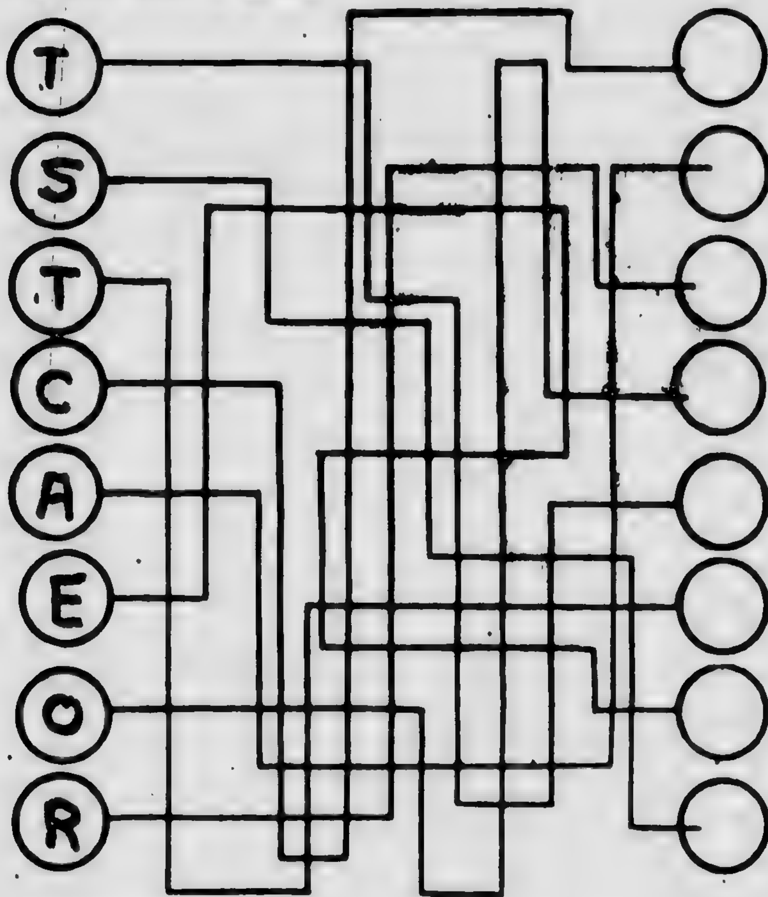
Dernier CONCOURS avant les vacances!

Tu me fais un dessin de ce que tu aimes le plus durant les vacances d'été.

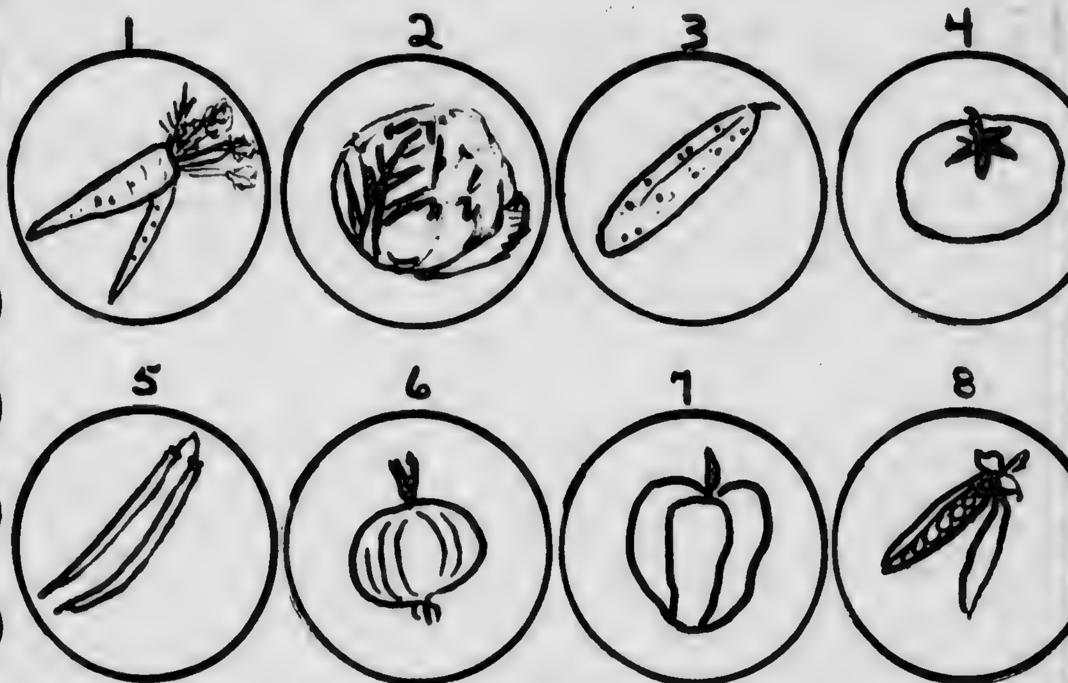
Envoie tout de suite avec ton NOM, ADRESSE, ÂGE et No DE MEMBRE.

Fin du concours... le **31 mai 1983**.

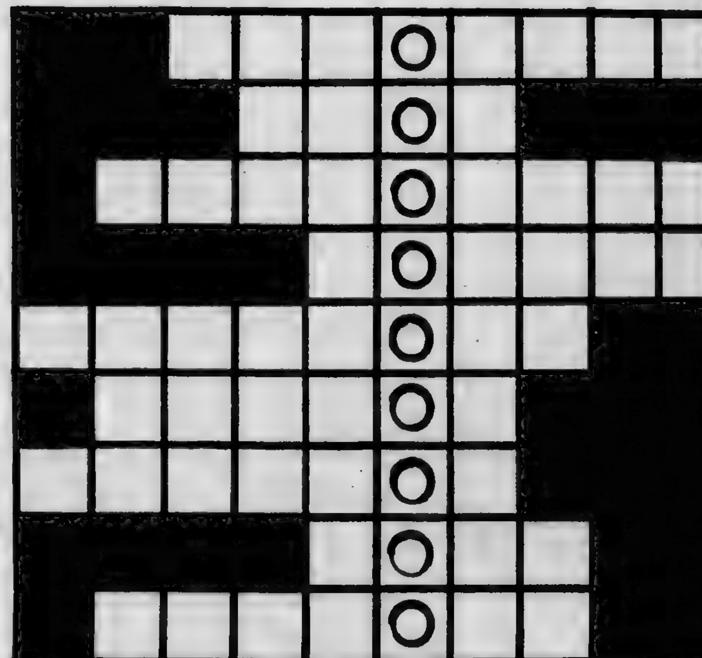
Suis les lignes et tu connaîtras le nom d'un légume très bon pour la santé.



Voici un casse-tête plein de légumes. Pour t'aider, j'ai ajouté la lettre O dans chacun des mots.







COURRIER

Cher Bicolo,

Je te remercie pour les beaux prix que j'ai reçus.

Ton amie,
Mona Rouire, Saint-Claude

Cher ami Bicolo,

Merci beaucoup pour les 3 beaux cadeaux que j'ai reçus grâce au concours "1913". J'étais très content.

Merci encore,
David Lussier, Saint-Boniface

Un gros MERCI Bicolo pour le prix que j'ai gagné pour le concours de Bicolo. Je fus très fier de recevoir un colis par la poste.

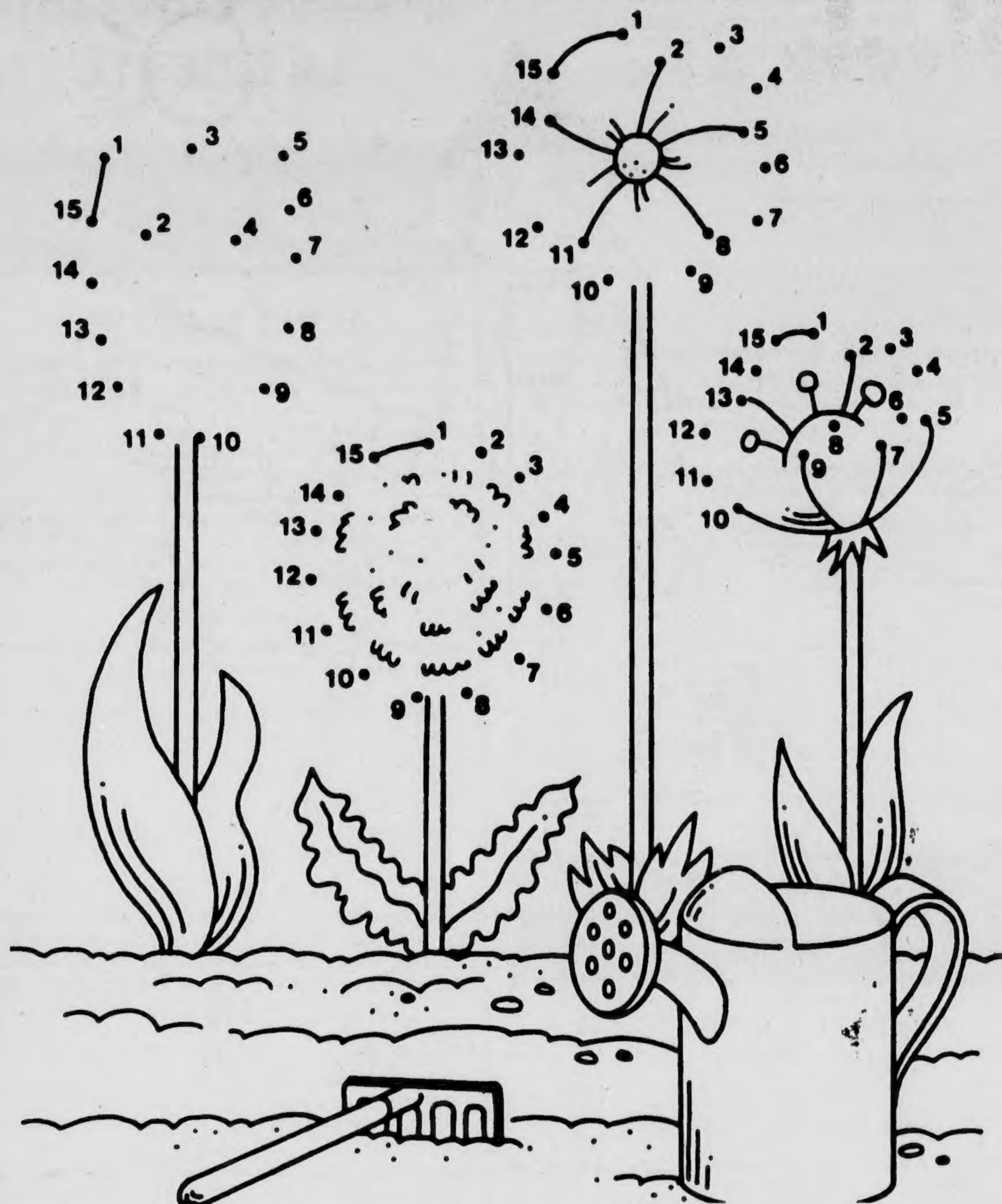
Ton ami,
Gérald Danais, Lorette

Que tu es gentil Bicolo! J'étais très content du cadeau que tu m'as envoyé. Je couche avec mon cadeau près de moi.

Merci!
Matieu Plamondon, Ile-des-Chênes

Réponse:
Casse-tête
carottes
chou
concombre
tomate
haricots
oignon
poivron
pois
brocoli

Suis les numéros, découvre quatre belles fleurs et colorie!



6781 Christian Gagné Otterburne
6782 Charmaine Gagné Otterburne
6783 Mélanie LaBelle Saint-Boniface
6784 Paul Nolin Winnipeg
6785 D'Arcy Merel Saint-Vital
6786 Ginette Hamel Lorette
6787 Corinne Tétreault Ile-des-Chênes
6788 David Lussier Saint-Boniface
6789 Roger Régnier Saint-Boniface
6790 Norbert Caners Saint-Boniface
6791 Jo-Anne Lagassé Saint-Adolphe
6792 Angie Tomac Saint-Boniface
6793 Amanda Chester Saint-Boniface
6794 Brunel Sabourin Saint-Jean-Baptiste
6795 Rachel Druwé Saint-Boniface
6796 Monique Bonneteau Saint-Boniface
6797 Daniel Kehler Saint-Boniface
6798 Tanya Crétain Saint-Adolphe

Membre gagnant No 6699

Dale Chatwell 10 ans

C.P. 26
Laurier, Manitoba [redacted]
R0J 1A0

ATTENTION...

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gàgnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....

Adresse: ....

Code postal: ....**Âge:** ....

Une première pour les artistes: Contact Franco-Ouest

Pour la première fois dans l'Ouest canadien, les amateurs de spectacles de langue française auront l'occasion de connaître les nombreux artistes qui veulent se lancer dans des tournées de spectacles.

C'est la Fédération culturelle des Canadiens français qui organise le Contact Franco-Ouest. Ce projet qui rassemblera plus de 200 personnes au Centre culturel franco-manitobain du 26 au 29 mai, offrira l'occasion aux comités culturels de mieux connaître les artistes qui désirent se présenter sur scène en français. Les participants, venant de tous les coins du pays, mais surtout de l'Ouest, partageront le même objectif: l'élaboration d'un réseau de spectacles pour l'Ouest canadien.

"Contact Franco-Ouest est un projet organisé principalement pour les petits producteurs francophones du Manitoba et ailleurs dans l'Ouest" souligne Louis Paquin, représentant du Manitoba pour ce colloque. "On veut développer la vie artistique ailleurs qu'en milieu urbain."



Louis Paquin, représentant manitobain pour le "Contact Franco-Ouest".

Toujours selon Louis Paquin, "Bien que la plus importante partie de Contact Franco-Ouest soit d'encourager la tournée des artistes, il ne faut pas négliger la formation des producteurs et des artistes."

Pour tous les comités culturels

C'est la raison pour laquelle ce projet offrira des ateliers, forums et rencontres qui aborderont les différents aspects d'une tournée. Que cela soit pour parler des différentes formes de publicité dont peut se servir le producteur local ou des droits d'auteur, que souvent l'artiste connaît si mal.

Offrir des possibilités de spectacles aux artistes demeure l'élément essentiel à la création d'un réseau dans l'Ouest. C'est la raison d'être d'une exposition de 45 kiosques d'artistes qu'on retrouvera dans la "Salle Contact" et des 24 mini-spectacles prévus pendant la fin de semaine. Parmi les artistes qui y participeront on annonce Gérald Laroche, Vincent Durault, Kelley Fry, Maurice Paquin et Folle Avoine.

Aussi, certaines personnes qui participeront au colloque afin de mieux connaître les artistes francophones sont des employés du gouvernement, du Conseil des Arts ou d'organisation comme CAPAC du Québec (un syndicat d'artistes) et le Festival de la chanson de Granby.

Il reste que ce projet veut rendre service aux comités culturels. "Comme les comités culturels changent à chaque année, une rencontre comme Contact Franco-Ouest permet aux nouveaux membres de ces comités de connaître les artistes qu'ils pourraient vouloir accueillir dans leur communauté" affirme Louis Paquin. "Et leur participation ne les engage à rien. C'est une occasion pour découvrir le nouveau talent."

Enfin, le succès de ce premier pour les francophones de l'Ouest ne pourra pas être déterminé selon le nombre de participants. "Il faudra voir le nombre d'artistes qui se rendront en spectacle dans les diverses régions" estime Louis Paquin. La Fédération culturelle des Canadiens français, qui prévoit dans un an une réunion d'évaluation de Contact Franco-Ouest, sera alors plus en mesure de détailler son impact.

Roland STRINGER



Le livre fêté en musique

Le 5e Festival national du livre a été célébré avec enthousiasme à la Bibliothèque publique de Saint-Boniface qui avait organisé diverses manifestations telles expositions et concours se rapportant au livre canadien. Pour clôturer les activités se rapportant aux adultes, il y eut le 28 avril une soirée littéraire et musicale.

La partie littéraire consistait en une table ronde animée par M. Roger Léveillé avec la participation de Annette Saint-Pierre et Rose-Marie Bissonnette.

Un groupe instrumental sous la direction de Mme Rose-Anna Bérubé a agrémenté la soirée par l'interprétation de plusieurs morceaux.



National Defence — Défense nationale

AVIS AU PUBLIC
CHAMPS DE TIR DE SHILO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champs de tir de Shilo.

Les champs de tir sont constitués de la propriété du MDN qui se trouve à environ 20 milles au sud-ouest de Brandon et au nord de la rivière Assiniboine dans les townships 7, 8 et 9, du 14e rang à l'ouest du méridien origine, dans les townships 8, 9 et 10 des 15e et 16e rangs à l'ouest du méridien origine, dans la province du Manitoba. Le cas échéant, on peut se procurer la description détaillée de la propriété de Shilo en s'adressant à l'officier du Génie construction de la Base des Forces canadiennes Shilo.

Toutes les limites, voies d'accès, routes et pistes des champs de tir sont clairement délimitées et des affiches indiquent qu'il est interdit de pénétrer sur le terrain et que la chasse n'est pas permise qu'avec l'autorisation expresse du commandant de la base. On peut se procurer cette autorisation à la section des opérations, au bâtiment L50 de la BFC Shilo.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS
Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs sont dangereux. Évitez de les ramasser ou de les garder en souvenir. Si vous avez trouvé ou si vous possédez un engin que vous croyez contenir des explosifs, veuillez avertir votre poste de police et des mesures seront prises pour vous en débarrasser.

Il est formellement interdit aux personnes non autorisées de pénétrer dans ce secteur.

PAR ORDRE

Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

The Public Service of Canada is an equal opportunity employer

La Fonction publique du Canada offre des chances éçales d'emploi à tous

Fonction publique Canada — Public Service Canada

SURVEILLANT EN RADIOLOGIE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA
FORT QU'APPELLE (SASKATCHEWAN)

L'hôpital indien de Fort Qu'Appelle cherche à engager immédiatement un radiologue qui sera chargé de diriger le service de radiodiagnostic. Le candidat choisi devra surveiller un technicien de radiologie travaillant à temps plein; coordonner les examens radiographiques sur place et y participer; prendre part aux décisions concernant les mesures à prendre à l'égard des clichés; organiser et mettre sur pied le service de radiographie.

Le candidat devra avoir terminé un cours approuvé de radiologie et avoir obtenu un certificat de technicien de radiologie d'une association professionnelle approuvée. Il doit, en outre, avoir de l'expérience dans l'utilisation de l'équipement de radiographie et en surveillance. La connaissance de l'anglais est indispensable.

Nous offrons un traitement variant de 25,575 $ à 28,660 $.

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR UN CURRICULUM VITAE, en indiquant le numéro de référence 83-PSC-52-OC-0144 (1143) à:
MONSIEUR PAUL LIZÉE (306) 359-5720
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
1867, RUE HAMILTON, PIÈCE 1010
REGINA (SASKATCHEWAN) S4P 2C2
VISUOR: (306) 359-6719

PRIÈRE DE FAIRE LA DEMANDE AVANT LE 31 MAI 1983.

Information available in English from the abovementioned.

Canada

L'Institut pédagogique
du Collège universitaire
de Saint-Boniface
est à la recherche

d'un professeur pour les tâches suivantes:

- Méthodologie générale 1/6
- Microenseignement 1/3
- Organisation scolaire 1/6
- Problèmes actuels en éducation 1/6
- Surveillance des stagiaires 1/3

Salaire selon la convention collective en vigueur.

Entrée en fonction: le 1er septembre 1983.

N.B.: Les composants de cette tâche pourraient être modifiées pour correspondre aux intérêts du/de la candidat(e) choisi(e).

Prière de faire parvenir votre demande avec curriculum vitae avant le 25 mai 1983 au:

Directeur de l'Institut pédagogique
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0H7



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES AVEC CONCOURS POUR LA PLACE CANADA À EDMONTON

Le gouvernement du Canada et la municipalité d'Edmonton, à titre d'organismes adjudicateurs distincts et indépendants, lancent un appel de candidatures dans le cadre d'un projet d'aménagement coordonné de leurs terrains attenants qui sont situés au centre-ville d'Edmonton. Le projet comporte la construction d'un grand complexe à destination multiple, entre le nouveau Centre des congrès et le Churchill Square.

Sur l'emplacement du terrain qui appartient au gouvernement du Canada, il est prévu de faire aménager par le promoteur des locaux de bureaux d'une superficie brute d'environ 77 000 mètres carrés pour répondre aux besoins du programme fédéral, ainsi que d'autres locaux de bureaux, des locaux à usage commercial et des installations publiques. Le stationnement souterrain devra compter environ 1,300 places, dont 500 seront destinées au Centre des congrès d'Edmonton. Le gouvernement du Canada a l'intention de recouvrir à la formule du bail-achat, c'est-à-dire qu'il loue son terrain au promoteur, qui se charge du design et des travaux de construction, du financement et de la gestion immobilière, puis loue au gouvernement, à long terme, les locaux requis pour les fins de son programme.

Sur l'emplacement du terrain qui appartient à la municipalité d'Edmonton, il est prévu de faire aménager un hôtel de 400 à 700 chambres, ainsi que les installations connexes. Le promoteur sera chargé du design et des travaux de construction, du financement et de la gestion immobilière. L'emplacement devra, de préférence, être loué à long terme.

L'appel d'offres avec concours comporte deux étapes. La première vise à solliciter les candidatures, à effectuer une sélection préalable et à arrêter la liste des promoteurs admis à présenter une offre, ce qui constitue la seconde étape. Une réunion sera organisée afin de répondre aux questions des promoteurs intéressés.

On peut obtenir le dossier d'appel de candidatures en s'adressant aux bureaux suivants du Ministère des Travaux public: 9925 - 109e Rue, 2e étage, Chambre 200, Edmonton (Alberta); Chambre 632, Édifice Harry Hays, 220 - 4e Avenue Sud-Est, Calgary (Alberta); 1166, rue Alberni, Vancouver, (C.-B.); 2221, ruelle Hanselman, Saskatoon (Saskatchewan); 201 Immeuble fédéral, 269, rue Main, Winnipeg (Manitoba); 4900, rue Yonge, Willodale (Ontario); L'Esplanade Laurier, Tour Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario); 2001, rue University, Montréal (Québec); et 1er étage, Édifice Sir John Thompson, 5221, rue Harvey, Halifax (N.-E.).

Soumissions cachetées, doit être adressées au Chef, Politique et Administration des contrats, région de l'Ouest, ministère des Travaux publics, 9925 - 109e Rue, 2e étage, Chambre 200, Edmonton (Alberta), T5K 2J8 (téléphone (403)420-3213), seront reçues jusqu'à 11h30 (HAR), le 22 juin 1983.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:

M. P. T. Lypowy, Travaux publics Canada, au (403)420-3182, ou
M. B. Bouzan, municipalité d'Edmonton, au (403)428-2413

Canada

un service essentiel: LA LIBERTÉ



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETTES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire, Finance et Administration, district de Winnipeg, ministère des Travaux publics, 201 - 269, rue Main, Édifice fédéral, Winnipeg, Manitoba seront reçues jusqu'à 11h30 (H.A.C.), à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise des bureaux du ministère aux endroits suivants: 201 - 269, rue Main, Édifice fédéral, Winnipeg, Manitoba; 4900, rue Yonge, Willowdale, Ontario; sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

No 038625 - Pour Santé et Bien-être Social Canada
Sankiluaq, Isles Belcher (T.N.O.)
Projet de conception et de construction d'un poste de soins infirmiers avec résidence attenante et d'un garage non attenant

Date limite: le 23 juin 1983

Dépôt: $250.00

On peut consulter les documents de soumission aux bureaux suivants du ministère: Montréal, Québec; Saskatoon et Régina, Saskatchewan; Calgary et Edmonton, Alberta; Frobisher Bay (TNO) et Ottawa, Ontario; ainsi qu'aux bureaux de l'Association de la construction de: Edmonton et Calgary, Alberta; Saskatoon et Régina, Saskatchewan; Winnipeg, Manitoba; Montréal, Québec; Toronto et Ottawa, Ontario.

Renseignements:
M. R. Rehbein
Gestionnaire de construction
Tél: (204)949-2649
Bureau de soumission
Tél: (204)949-2372

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur Général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETTES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire, Finance et Administration, district de Winnipeg, ministère des Travaux publics, 201 - 269, rue Main, Édifice fédéral, Winnipeg, Manitoba seront reçues jusqu'à 11h30 (H.A.C.), à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise des bureaux du ministère aux endroits suivants: 201 - 269, rue Main, Édifice fédéral, Winnipeg, Manitoba; 4900, rue Yonge, Willowdale, Ontario; sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

No 038601 - Pour Santé et Bien-être Social Canada
Pelly Bay (T.N.O.)
Projet de conception et de construction d'un poste de soins infirmiers avec résidence attenante et d'un garage non attenant

Date limite: le 23 juin 1983

Dépôt: $250.00

On peut consulter les documents de soumission aux bureaux suivants du ministère: Montréal, Québec; Saskatoon et Régina, Saskatchewan; Calgary et Edmonton, Alberta; Frobisher Bay (TNO) et Ottawa, Ontario; ainsi qu'aux bureaux de l'Association de la construction de: Edmonton et Calgary, Alberta; Saskatoon et Régina, Saskatchewan; Winnipeg, Manitoba; Montréal, Québec; Toronto et Ottawa, Ontario.

Renseignements:
M. R. Rehbein
Gestionnaire de construction
Tél: (204)949-2649
Bureau de soumission
Tél: (204)949-2372

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur Général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

LA DIVISION SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE
recherche

un professeur à plein-temps pour enseigner les Sciences naturelles 100/101/104 et Sciences physiques 301. Le candidat devra posséder son brevet d'enseignement et devra prendre une part active aux activités culturelles et parascolaires en plus d'adhérer à la philosophie de l'école française. Date d'entrée en fonction: le 31 août 1983. Prière de communiquer avec:

M. Roger Druwe
Collège Louis-Riel
585, rue Saint-Jean-Baptiste
Saint-Boniface, Manitoba R2H 2Y2
247-8927

École Lavallée

désire

UN(E) TECHNICIEN(NE) QUALIFIÉ(E)

pour la bibliothèque à compter du 1er septembre 1983

Écrire ou téléphoner avant le 25 mai:

Le directeur
École Lavallée
511, chemin Sainte-Anne
Winnipeg, Manitoba
R2M 3E5
253-0641

PROFESSEUR

L'ÉCOLE LAVALLÉE

désire

un professeur

en septembre 1983 pour enseigner anglais 7e, mathémathiques 8e, sciences naturelles 9e, sciences humaines 8e et catéchèse 8e. Les intéressés devront soumettre leur demande par écrit pour le 25 mai au:

Directeur
École Lavallée
511, chemin Sainte-Anne
Winnipeg, Manitoba R2M 3E5

LA COMMISSION CULTURELLE FRANSASKOISE

est à la recherche d'un(e)

directeur(trice) général(e)

RESPONSABILITÉS:
Sous l'autorité du Bureau de Direction le directeur général s'occupe de l'administration générale et de la publication des activités de l'organisme.

FONCTIONS:
- gestion du personnel
- administration des budgets
- planification des programmes et projets
- évaluation et rapports d'activités

EXIGENCES/QUALIFICATIONS:
- formation universitaire ou l'équivalent
- connaissance du milieu francophone minoritaire
- compétence en gestion/administration
- expérience de travail au niveau communautaire
- connaissance des deux langues officielles

LIEU DE TRAVAIL: Régina

SALAIRE ANNUEL: À négocier selon l'expérience

ENTRÉE EN FONCTION: 1er août 1983

DATE LIMITE DU CONCOURS: 15 juin 1983

Faire parvenir votre candidature et votre curriculum vitae à:

M. Arthur Denis
Président de la Commission culturelle
C.P. 12
Saint-Denis, Saskatchewan
S0K 3W0

Cette semaine au Centre-ville

Une invitation...

Le Conseil de quartier de Central Parc-nord de l'avenue Portage vous invite à visiter ses bureaux situés dans l'ancien immeuble Firestone, au coin des rues Ellice et Edmonton. Appeler le 942-7944.



OPÉRATION CENTRE-VILLE DE WINNIPEG

Secrétaire bilingue

La Manitoba Teachers' Society requiert immédiatement un(e) secrétaire bilingue pour travailler dans le département du secrétaire-général.

Responsabilités: travail général de secrétaire en anglais et en français, remplaçant(e) sur une base régulière de la standardiste, arrangements pour voyages du personnel administratif et de la présidente.

Qualifications: dactylographie - 55 mots la minute, sténographie désirable mais pas essentielle, et bonnes qualités de communication en anglais et en français. Expérience de standardiste un atout.

Salaire annuel: 12 864$ à 18 714$ (niveau spécifique de salaire à être déterminé d'après l'expérience de travail)

Excellentes conditions de travail et bénéfices marginaux.

S'il vous plaît faire parvenir votre demande, avec résumé de vos qualifications et de votre expérience de travail à:

Adjointe administrative
The Manitoba Teachers' Society
191, rue Harcourt
Winnipeg, Manitoba
R3J 3H2



Construction de défense Canada | Defence Construction Canada

DOSSIER: PP26410
bfc Portage-la-Prairie (Manitoba)
Enlever l'isolant d'amiante bâtiment 79

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs principaux.

Date de fermeture: le JEUDI 16 juin 1983
Dépôt pour documents: 25$

DOSSIER: WG35010
bfc Winnipeg (Manitoba)
Fournir et installer un système pour collection d'énergie solaire, bâtiment 90

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs principaux.

Date de fermeture: le JEUDI 16 juin 1983
Dépôt pour documents: $100

Le secrétaire recevra jusqu'à 3h00 de l'après-midi (heure avancée de l'Est) les soumissions sous pli cachetées, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les plans, devis et les formules de soumission sont disponibles pour examen aux Bureaux de l'Association des constructeurs aux endroits suivants: Winnipeg, Brandon, Thunder Bay ainsi qu'à notre bureau régional à Winnipeg.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumissions en adressant leur demande à notre Service des plans, à l'adresse ci-dessous, ou téléphoner l'indicatif régional 613-998-9549, ou télex 053-3726-/053-3727. Cette demande devra être accompagnée du dépôt stipulé ci-dessus, payable à l'ordre de Construction de défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie, si nécessaire, au montant indiqué dans les documents devra accompagner chaque soumission.

W. J. Mulock, secrétaire
Construction de défense (1951) Limitée
Billings Bridge Plaza
12e étage, Immeuble SBI
2323, promenade Riverside
Ottawa, Ontario
K1A 0K3

Canada

Immersion Pré-secondaire

L'École Immersion de Saint-Norbert de la Rivière Seine sollicite des demandes de la part des enseignants pour un poste à demi-temps au niveau pré-secondaire à partir du 1er septembre 1983.

On demande aux candidats qui auraient déjà envoyé leur demande au bureau de la Division de bien vouloir réaffirmer leur intérêt en s'adressant à:

Georges Beauregard, directeur
École Immersion Saint-Norbert
900, avenue Sainte-Thérèse
Saint-Norbert, Manitoba R3V 1H8
261-4430

BUREAU DU QUÉBEC À EDMONTON

Technicien ou technicienne en information

Mandat:
Collaborer à la diffusion de l'image du Québec dans l'Ouest canadien.

Tâches:
Gestion interne de l'information; dépouillement des périodiques et obtention d'information auprès des clientèles du Bureau; confection de dossiers et revues de presse; préparation et diffusion du bulletin de nouvelles sur le Québec; liaison avec les agents de la presse écrite et électronique; organisation d'événements spéciaux à caractère d'information.

Conditions minimales d'admission:
Diplôme d'études collégiales avec spécialisation en information, communication ou autre secteur pertinent **ou** diplôme de fins d'études secondaires et 6 années d'expérience pertinente; maîtriser les langues française et anglaise.

Traitement: de 17,714$ à 27,687$

Acheminer votre curriculum vitae avant le 30 mai 1983 au:

Bureau du Québec à Edmonton
10010, 106e rue, 10e étage
Edmonton, Alberta
T5J 3L8



Corporation de disposition des biens de la Couronne | Crown Assets Disposal Corporation
Approvisionnements et Services Canada | Supply and Services Canada



SURPLUS DU GOUVERNEMENT

VENTE PUBLIQUE

- **Automobiles**
- **Familiales**
- **Camions légers**
- **Fourgonnettes • Jeeps**



Inspection et vente
Jeudi 26 mai 1983 12h00 à 20h00
Vendredi 27 mai 1983 09h00 à 16h00



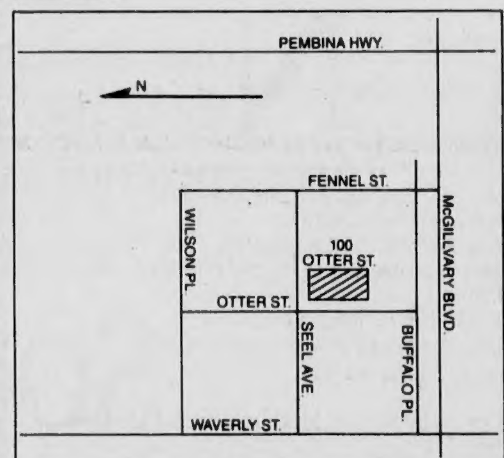
Date de clôture
Les offres seront reçues sur les lieux jusqu'à 16h00, vendredi le 27 mai 1983, date de clôture.
Les formulaires d'offre d'achat et les conditions de vente seront disponibles sur les lieux.



Lieu de la vente
CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE
100, rue Otter
Winnipeg (Manitoba)
(204) 949-3295



S.V.P. PRENDRE NOTE DE NOTRE NOUVELLE ADRESSE!



L'honorable Jean-Jacques Blais Ministre | The Honourable Jean-Jacques Blais Minister

Canada